

Introduction	2
1. Le contexte des finances publiques	3
Les prévisions du gouvernement	3
Vue d'ensemble sur les finances locales	3
Les principales mesures concernant les collectivités locales dans le PLF 2017	4
L'évolution des bases fiscales en 2017	7
2. Les grandes orientations financières pour 2017	8
2017 : une année forte pour l'engagement des actions du plan de mandat	8
Des actions prioritaires pour le développement économique	11
Des actions au plus près des préoccupations de tous les habitants du territoire	12
3. La situation financière et les éléments de prospective	13
L'épargne depuis 2013	13
L'équilibre des budgets annexes	14
Une baisse des ressources en large partie liée à la baisse des dotations	15
Un effort notable de maîtrise des charges de fonctionnement	18
Le financement des investissements	20
4. La politique ressources humaines	21
Structure des effectifs au 31/12/2016	21
Rappel des données 2015	22
Des dépenses de personnel contenues	23
Traduction budgétaire des variations d'effectifs	24
Informations sur la rémunération	24
5. La gestion de la dette	27
Evolution de l'encours de dette	27
Caractéristiques de la dette	28
Situation de l'endettement au regard du programme d'investissements	29
Les emprunts garantis au 31 décembre 2016	29
ANNEXES	30
Annexe 1 : Rapport d'orientations budgétaires des budgets annexes locations immobilières, équipements de tourisme et transports	
Annexe 3 : Rapport d'orientations budgétaires assainissement collectif et non collectif	
Annexe 3 : Liste des programmes pluriannuels en 2016/2017	
Annexe 4 : Evolution des bases brutes de TH par communes depuis 2014	
Annexe 5 : Evolution des contributions et subventions de fonctionnement versées	
Annexe 6 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014	
Annexe 7 : Liste des 11 ratios	
Annexe 8 : Avancement et actualisation du schéma de mutualisation de Roannais Agglomération	
Annexe 9 : Rapport annuel sur le développement durable	

Introduction

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget de Roannais Agglomération et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement¹.

¹ Références : décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, pris en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

1. Le contexte des finances publiques

Les prévisions du gouvernement

L'élaboration du projet de loi de finances pour 2017 de l'Etat prend en compte 3 hypothèses :

- **Le taux de croissance : est retenue une croissance en volume un taux de 1.5% du PIB pour 2016 et 2017 bien que le consensus des économistes l'évalue à 1,4%.** Il faut noter que la contribution des ménages et des administrations publiques au taux de croissance demeure majeure même si elle est en recul depuis 2015.
- **Le taux prévisionnel d'inflation : 0.1% en 2016 (révisé) et 0.8% en 2017.**
- **Les taux d'intérêt qui permettent d'évaluer la charge de la dette : il est prévu une remontée des taux à 1.25% fin 2017**

Le Haut Conseil des finances publique, dans son avis du 24 septembre 2016 relatif aux projets de lois de finances pour 2017, a considéré que les prévisions de croissance du Gouvernement pour 2016 et 2017 (1,5 % pour chacune des deux années) sont un peu élevées au regard des informations connues, compte tenu des facteurs baissiers qui se sont matérialisés au cours des derniers mois (atonie du commerce mondial, incertitudes liées au Brexit et au climat politique européen, conséquences des attentats, ...). Il a aussi jugé "improbable" la réduction du déficit public à 2,7% du produit intérieur brut (PIB) auquel s'est engagé le gouvernement dans son projet de budget 2017.

En revanche, la prévision du taux d'inflation est partagée par les principaux organismes de prévision (commission européenne, OCDE, haut conseil des finances publiques, banque de France...) même si, depuis 2013, le taux prévisionnel d'inflation annexé au PLF surévalue le niveau effectivement atteint par la hausse des prix, de près de un point par an. Cette situation conduit à un moindre rendement des ressources fiscales de l'Etat (TVA par exemple).

Vue d'ensemble sur les finances locales

Au sens de Maastricht, le déficit public représentait 3.6% du PIB en 2015. Malgré d'importantes réserves exprimées par la Cour des Comptes, le Gouvernement prévoit un 2016 un déficit de 3,3% du PIB et de 2,7% en 2017. Cette évolution est en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première fois depuis 2003 une capacité de financement, principalement grâce à la baisse de leurs dépenses. **En 2015, les dépenses des administrations publiques locales se sont réduites de -1.3%.** En particulier les dépenses d'investissement diminuent fortement pour la deuxième année consécutive (-10% après -8.4% en 2014). Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre ont augmenté de 1.7%, confirmant le ralentissement de 2014 (+2.5% après +3.0% en moyenne entre 2010 et 2013)².

Le 11 octobre dernier, la Cour des Comptes a présenté son quatrième rapport annuel sur les finances locales³. Elle met en avant les efforts engagés par les collectivités locales pour maintenir leurs équilibres budgétaires, en maîtrisant l'évolution de leurs dépenses et demeurant modérées dans le recours au levier fiscal.

Pour les années à venir, la poursuite de la contrainte financière conduit les magistrats à inviter les collectivités à poursuivre les efforts de gestion engagés. Le rapport mentionne plusieurs leviers (amélioration de la gouvernance, efforts sur la gestion de la masse salariale) pour intensifier la maîtrise de l'évolution de la masse salariale et des effectifs. **La Cour appelle également à un profond renouvellement du dialogue entre l'Etat et les collectivités.**

² Source : Rapport de l'observatoire des finances locales en 2016 – juillet 2016

³ L'importance des compétences et des missions des collectivités locales, leur poids croissant dans la dépense publique (22 %), sont à l'origine de la rédaction, depuis 2013, d'un rapport annuel exclusivement dédié aux finances locales.

L'année 2017 verra des modifications importantes dans les périmètres des collectivités locales (alors que la France comptait 2 062 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2016, les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) arrêtés au 31 mars 2016 prévoyaient au 1^{er} janvier 2017 une diminution de leur nombre qui pourrait atteindre 40%).

Par ailleurs, après la création de 317 communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016, le mouvement de regroupement des communes devrait se poursuivre dans les années à venir.

Les principales mesures concernant les collectivités locales dans le PLF 2017

Le projet de loi de finances 2017 présente peu de nouvelles mesures, les axes principaux sont les suivants :

- poursuite de la baisse des dotations,
- maintien des mesures de soutien en faveur de l'investissement local
- stabilisation de la péréquation horizontale.

Poursuite de la baisse des dotations

Le projet de loi de finances 2017, prévoit une nouvelle baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités locales. Cette baisse est toutefois moins importante que celle initialement prévue conformément à l'annonce faite par le Président de la République lors du 99^{ème} congrès des Maires en juin dernier. En effet, la diminution est de 2,63 milliards au lieu de 3,67 milliards, dont 1,03 milliard pour le bloc communal (contre 2 milliards les années précédentes). Les règles de répartition en revanche ne sont pas modifiées, la contribution représenterait donc pour les communautés et métropoles 1,24 % de leurs recettes réelles de fonctionnement (hors budgets annexes) en 2017 (contre 2,48 % en 2016).

Report de la réforme de la DGF et des ajustements pour la DGF des communautés d'agglomération

Malgré un consensus sur la nécessité de réformer les dotations de l'Etat, le PLF abroge l'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui détaillait les modalités de la réforme qui auraient dû s'appliquer au 1^{er} janvier 2017. Il est envisagé un projet de loi de financement des collectivités territoriales pour 2018, qui serait débattu à l'automne 2017 et qui aborderait la question de la réforme de la DGF.

Toutefois, le PLF 2017 **réforme les règles de répartition de la DSU** pour une application en 2017 sans attendre la réforme d'ensemble. Deux dispositions principales sont proposées : diminution du nombre de communes DSU et répartition des hausses de DSU entre toutes les communes.

L'association des communautés de France (AdCF) considère que les profondes transformations de l'intercommunalité au 1^{er} janvier prochain (le nombre de groupements devrait être réduit de 40%) ainsi que les évolutions des ressources des collectivités du « bloc local », marquées par la baisse des dotations et la faible dynamique des recettes fiscales, imposent une remise à plat d'ensemble des dotations de l'Etat et de la péréquation.

Déjà en 2016, la répartition de la DGF a été fortement perturbée par les évolutions de périmètres et les changements de catégories juridiques : 28 communautés d'agglomération (CA) se sont transformées en communautés urbaines ou en métropoles. L'enveloppe de dotation d'intercommunalité disponible en 2016 pour les CA a été fortement en baisse.

En 2017, ce phénomène risque de se reproduire en raison de l'entrée en vigueur des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Le PLF propose de prendre en compte ces difficultés par des ajustements concernant l'enveloppe de DGF des communautés d'agglomération. Un montant de 70 millions d'euros serait imputé sur cette enveloppe, soit une

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

dotation moyenne de 48 euros /hab. contre 45,4 euros/hab. actuellement. Le financement de cette mesure serait réalisé par la diminution des variables d'ajustement.

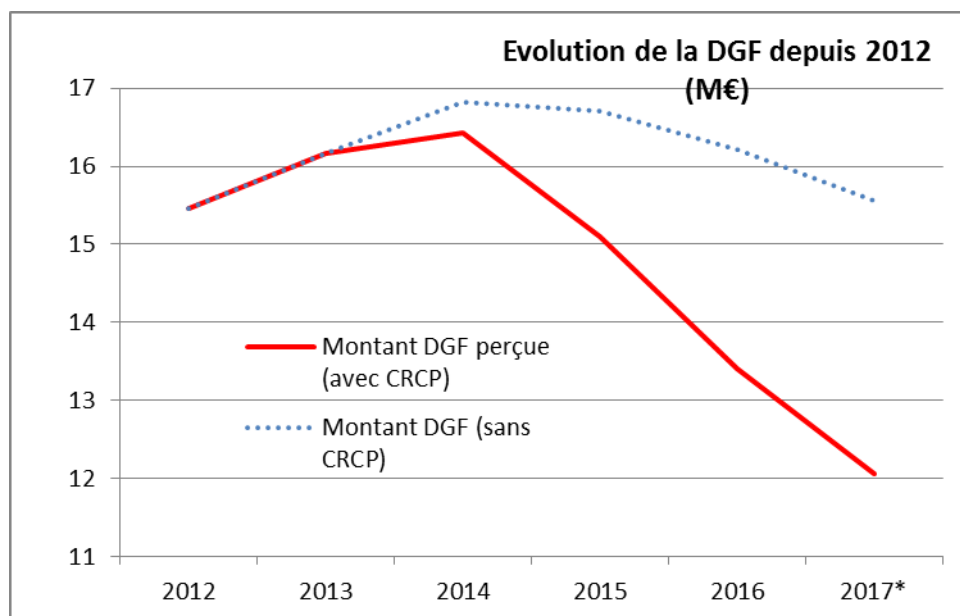
En 2016, la DGF de Roannais Agglomération a fortement baissé passant ainsi de 15.1 Millions d'€ à 13.4 Millions d'€ (soit une baisse de 11.2% par rapport à la DGF 2015)

Cette baisse s'explique par la contribution au redressement des comptes publics mais aussi à la dégradation des ratios de l'EPCI par rapport aux moyennes nationales, conséquence des évolutions de périmètres 2016.

Roannais Agglomération n'a pas été la seule communauté d'agglomération pénalisée : en 2016, 192 CA ont émargé « au mécanisme de garantie de la DGF » contre 126 en 2015 (sur un total de 196 CA au 1^{er} janvier 2016 soit 98 %).

Evolution de la DGF perçue depuis 2012⁴

CRCP : contribution de redressement des comptes publics



Cette trajectoire pourrait subir une inflexion supplémentaire à la baisse du fait de la réforme de la DGF prévue en 2018.

Stabilisation de la péréquation horizontale

Cette péréquation consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus "riches". Pour le secteur communal, cette péréquation s'est traduite par la création du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mise en place en 2012.

Pour tenir compte des nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI), le projet de loi de finances 2017 prévoit de stabiliser ce fonds pour permettre aux collectivités nouvellement constituées d'anticiper leurs contributions. Le montant prévu pour le FPIC est de 1 milliard d'euros. La loi de finances 2016 prévoyait une montée en puissance du fonds qui devait atteindre 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI à compter de 2017.

Au niveau du territoire, le FPIC représente une recette conséquente tant pour les communes que pour la communauté d'agglomération ; Globalement, elle a évolué comme suit depuis 2014 :

⁴ Pour l'année 2012 : cumul des dotations perçues par les 5 EPCI fusionnés au 1^{er} janvier 2013

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

	2013	2014	2015	2016
Prélèvement		-	87 551	424 933
Reversement	10 978	1 652 661	2 211 239	2 682 803
Solde net pour le territoire	10 978	1 652 661	2 123 688	2 257 870

Ainsi, au titre de l'année 2016, Roannais Agglomération et ses communes membres sont restés largement bénéficiaires du FPIC avec un montant net de 2,26 Millions d'€ contre 2,12 Millions d'€ pour l'année 2015. Si le reversement continu à augmenter, notamment du fait de l'augmentation de l'enveloppe globale du FPIC en 2016, le rang de Roannais Agglomération et ses communes dans le classement des communes éligibles s'est dégradé et l'ensemble intercommunal s'est classé à la 1 229^{ème} place pour 1 230 communes éligibles : **il y a un véritable risque de sortir du dispositif de reversement du FPIC pour l'année 2017 renforcé par le fait qu'aucun mouvement intercommunal ne se sera opéré sur le Roannais en 2017.**

Par ailleurs, il est important de noter que le prélèvement, lui, est en forte augmentation : alors que le potentiel financier moyen a diminué au niveau national (constat d'une augmentation des taux moyens nationaux entre 2014 et 2015) le potentiel financier de Roannais Agglomération et ses communes est resté stable (conséquence de la baisse des taux sur Roanne et Villerest). La conséquence est une réduction de l'écart à la moyenne nationale qui se traduit par une hausse de la participation au FPIC de la part de Roannais Agglomération et ses communes.

Roannais Agglomération serait donc confronté à une double peine en 2017 : d'une part par la hausse de la contribution et d'autre part par la suppression du reversement.

Poursuite des mesures en faveur de l'investissement local

Le PLF 2017 poursuit l'action menée en faveur de l'investissement local : le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), créé par la loi de finances 2016, est ainsi pérennisé et l'enveloppe qui y est affectée doit s'élever à 1,2 milliard d'euros. La moitié de ce fonds est destinée au soutien des projets menés par les communes et les intercommunalités, tels que les projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement numérique ou bien encore de réalisation d'hébergement. L'autre moitié est quant à elle destinée aux projets des territoires ruraux.

Point sur les variables d'ajustement : l'élargissement du périmètre

En 2016, l'Etat a décidé d'alléger la fiscalité locale des personnes à revenus modestes. Si cet allègement n'a pas eu, en 2016, de conséquences sur le budget des collectivités locales (compensations versées par l'Etat), il n'en sera pas de même en 2017 (article 14 du PLF 2017). La charge supplémentaire pour les collectivités locales et leur groupement serait de l'ordre de 500 millions d'€ et viendrait s'ajouter à la contribution au redressement des comptes publics.

En conséquence, le PLF 2017 propose d'élargir l'assiette des concours financiers servant de variables d'ajustement :

- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : les FDPTP seraient ainsi impactés par une baisse de 94 M€ (leur montant passant de 423 Millions d'€ en 2016 à 329 Millions d'€ en 2017);
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et des régions (en diminution globale de 476 Millions d'€),
- la totalité de la « Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale », (seule une partie de cette dotation servait de variable jusqu'en 2016).

L'évolution des bases fiscales en 2017

Le coefficient d'actualisation

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale).

C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances.

Le coefficient d'actualisation défini en loi de finances suit, hormis quelques exceptions, le taux d'inflation prévisionnel. En 2014, le coefficient a été révisé à la baisse pour tenir compte de l'inflation révisée 2013. Le recul actuel de l'évolution annuelle de prix devrait se traduire par un ajustement du taux annuel d'actualisation des bases d'imposition.

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice des prix prévisionnel	1.75%	1.30%	0.90%	1.00%	0.80%
Indice des prix révisés	0.80%	0.50%	0.10%	0.10%	
Indice des prix constatés	0.75%	0.70%	0.40%	0.00%	
Coefficient d'actualisation TH et TF	1.80%	0.90%	0.90%	1.00%	0.40%

Les bases de nos recettes fiscales devraient augmenter de façon mécanique de 0.4% en 2017 (si on considère qu'il n'y a pas de variations physiques).

La révision des valeurs locatives cadastrales

Annoncée en 2009 au cours du débat sur la taxe professionnelle, la réforme des valeurs locatives cadastrales a été lancée fin 2010.

La réforme repose sur le principe suivant : les valeurs locatives seront assises dorénavant sur des valeurs calculées à partir des loyers réellement constatés. Ces loyers seront ensuite mis à jour par l'administration fiscale à partir des nouvelles déclarations déposées par les redevables des impôts locaux.

Cette réforme prévoit une intégration des données révisées dans les bases de fiscalité directe locale à compter de 2017.

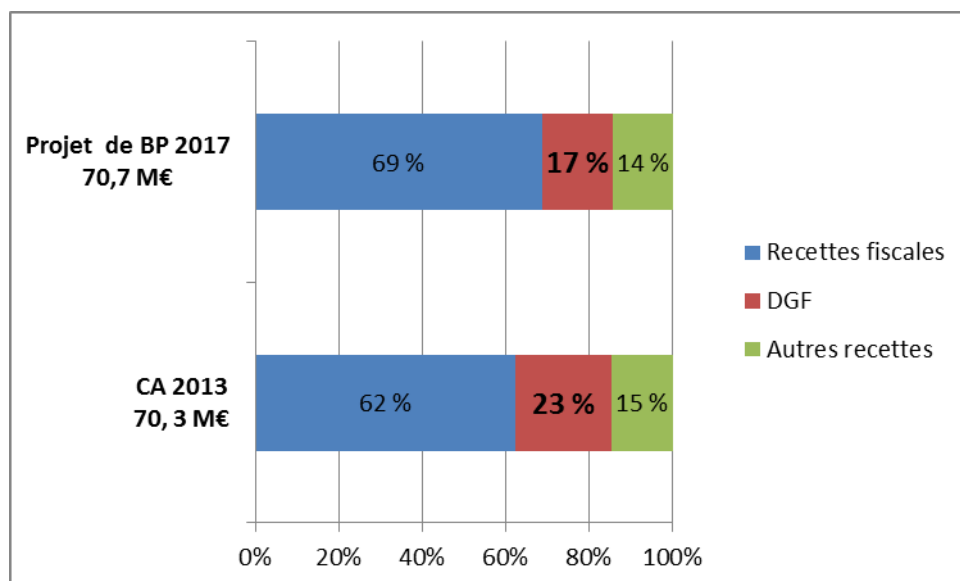
Pour le produit fiscal de la collectivité, l'impact financier est temporairement neutre. Toutefois, si au sein d'une même commune ou d'une même communauté, le total des nouvelles bases nettes sera initialement inchangé par rapport au total des bases actuelles, par mise en œuvre du coefficient de neutralisation, cela n'empêchera pas, dans une même commune ou communauté, des variations de valeur locative d'un contribuable à l'autre, d'une catégorie de contribuable à l'autre.

Parallèlement, un dispositif du même ordre est prévu pour les locaux d'habitation (loi de finances rectificative pour 2013). Le processus retenu est le même, il repose sur une expérimentation préalable dans cinq départements (la Charente-Maritime, le Nord, l'Orne, le Val-de-Marne et Paris) qui s'est déroulée entre 2014 et 2015.

2. Les grandes orientations financières pour 2017

La présentation des budgets 2015 et surtout 2016 a fait l'objet d'une démarche adaptée à un contexte particulier et préjudiciable à toutes les collectivités. Il s'est agi d'absorber les baisses successives de la DGF qui représente une part substantielle de nos recettes réelles de fonctionnement (évolution de 23% en 2013 contre 17% dans le projet de budget 2017).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2013 et 2017 : répartition par catégorie avant et après baisse de la DGF



Pour 2017 et 2018, il est indispensable de poursuivre dans cette voie de rationalisation des dépenses devant se traduire par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement dès lors que Roannais Agglomération fait le choix de maintenir les taux d'imposition actuels pour ne pas faire porter sur les habitants et les entreprises une fiscalité supplémentaire.

L'objectif reste de conserver un niveau d'épargne propice aux investissements à son maximum afin de favoriser l'économie et l'emploi et de continuer à rendre notre territoire attractif.

Ainsi, malgré la part importante des dépenses incompressibles (notamment les attributions de compensation versées aux communes qui s'élèvent à 20.5 Millions d'€) et la baisse de nos ressources, le niveau d'épargne est maintenu entre 4 et 5 Millions d'€ pour 2017.

2017 : une année forte pour l'engagement des actions du plan de mandat

La mise en œuvre des chantiers conduits au long de l'année 2016

- **L'exercice d'une nouvelle compétence « enseignement artistique » depuis le 1^{er} septembre 2016.** Cette compétence a fait l'objet d'un examen de l'impact financier de ce transfert par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 octobre 2016 ; cette évaluation permettra ainsi de notifier aux communes avant le 15 février prochain les attributions de compensations 2017 diminuées globalement de 850 k€ sur l'année.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

- **La mutualisation de la direction des ressources humaines** : Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation prescrit par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 qui permet depuis le 1^{er} octobre 2016, d'exercer ses missions dans un souci d'optimisation des moyens et d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. Les enjeux de ce service commun sont nombreux : prendre en compte l'ensemble des problématiques professionnelles humaines rencontrées par les agents des 2 collectivités, anticiper les changements et favoriser l'adaptation des organisations, engager une démarche relative à l'organisation des temps de travail... Cette décision impacte les charges et recettes de personnels de près de 715 k€.
- L'année 2017 sera l'occasion de l'entrée en vigueur **des politiques contractuelles** :
 - **avec la Région Rhône Alpes** (Contrat Ambition Région), axé sur des dossiers d'investissement,
 - **avec le Département** (Contrat Territorial de Développement),
 - **avec l'Etat** (dispositifs enclenchés comme CPER, TEP-CV, contrat de ruralité).
- **La mise en œuvre des actions concrètes du programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS-TEPCV)** prévues dans l'avenant n°1 signé en juillet 2016 : la rénovation énergétique du parc privé et du parc social, l'éclairage performant, l'acquisition de véhicules électriques, le développement de projets éolien et photovoltaïque, dispositif local d'aide à l'investissement et au développement, changement des ouvrants au siège de Roannais Agglomération ... Dans ce cadre, Roannais Agglomération va engager 3 400 k€ de dépenses, l'Etat apporte une enveloppe de 2 000 k€ de recettes.

De nouveaux statuts pour 2017 et 2018 ...

- Dans le cadre défini par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale (MAPTAM) et de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, **de nouveaux statuts seront votés au 1^{er} trimestre 2017** actant ainsi un processus de transfert des compétences.

La préservation des investissements

Au-delà de l'obligation imposée par l'instruction budgétaire et comptable de disposer d'une épargne nette positive, le budget de Roannais Agglomération a toujours privilégié la nécessité d'un niveau d'épargne brute de façon à pouvoir investir en faveur de l'attractivité du territoire et du tissu économique local.

Pour mémoire, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

Pour autant, alors même que de nombreuses collectivités ont eu recours au levier fiscal, Roannais Agglomération respectera à nouveau en 2017 son engagement de stabilité de la fiscalité directe locale. Les taux communautaires seront maintenus à 10.45% pour la taxe d'habitation à 1.98% pour la taxe foncière bâtie et 28.32% pour la cotisation foncière des entreprises.

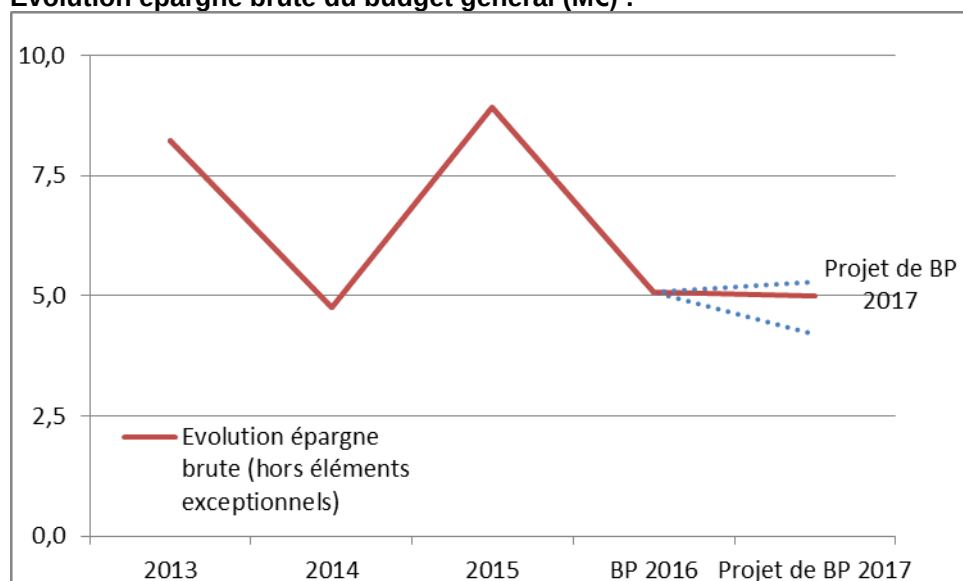
Les scénarii d'équilibre budgétaire visent donc à surveiller l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement afin de préserver le différentiel, c'est-à-dire l'épargne brute consacrée à l'investissement et parallèlement à maîtriser la capacité de désendettement.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Evolution épargne brute du budget général (M€) :

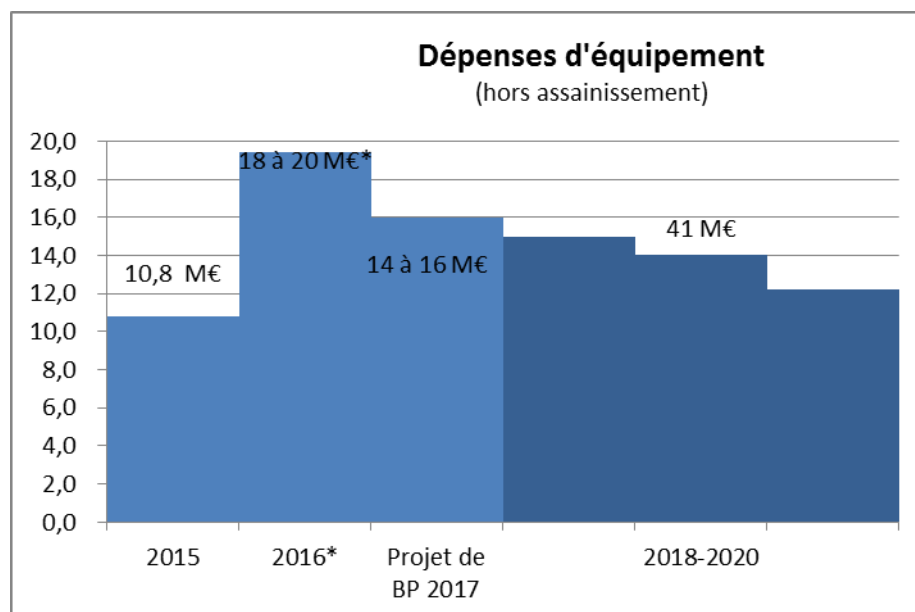


Ainsi le volume des investissements sur la période 2015-2020 permettant de ne pas dégrader les ratios financiers est évalué autour entre 80 et 90 Millions d'€ (hors dépenses assainissement).

Ce volume correspondant au programme des investissements reste réaliste avec une épargne brute proche de 5 Millions d'€.

Voir annexe 3 : Liste des programmes pluriannuels en 2016/2017

Programme des investissements 2015- 2020 (hors assainissement) :



* Projection des dépenses réalisées 2016 en tenant comptes des restes à réaliser sur 2017

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Pour 2017, le programme d'équipement devrait se situer entre 14 et 16 M€ dans la continuité des engagements pris depuis 2015

Programme d'équipement	Projet de BP 2017
Budget général (TTC)	10 à 13
Budget annexe des équipements de tourisme (HT)	0.7 à 0.9
Budget annexe des Locations immobilières (HT)	0,2
Budget annexe des transports publics (TTC)	1.3 à 1.6
Aménagement de zones d'activités (HT)	0.7 à 0.9
Total général	Entre 14 et 16 M€

Le détail des principaux investissements répond aux orientations prioritaires affichées dans le plan de mandat :

- ❖ Favoriser l'implantation et le développement des entreprises : offre foncière et immobilière adaptée, soutien à l'innovation et aux politiques de filières.
- ❖ Développer l'enseignement supérieur et la recherche par l'accueil de nouvelles formations répondant à la demande des entreprises.
- ❖ Développer la qualité du cadre de vie des habitants du territoire, notamment en matière de solidarité et d'accès aux soins.
- ❖ Optimiser les performances de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Des actions prioritaires pour le développement économique

- Poursuite du projet d'aménagement « extension de Valmy » avec EPORA (80 k€),
- Lancement des travaux pour la création d'un lotissement artisanal sur la zone de la Villette (415 k€)
- Etudes préalables à l'extension de la zone demie-lieu (80 k€)
- Voiries Zones grange Vignat (100 k€)
- **Immobiliers économiques** : des crédits d'études pour des portages immobiliers (50 k€) et accompagnement des projets d'immobiliers d'entreprise avec création d'emplois (50 k€).
- **le développement universitaire** avec le lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de regroupement des formations sur le campus universitaire roannais avenue de Paris (7 000 k€ financés conjointement avec l'Etat et la Région), et le soutien à l'offre de formation dans le cadre de la compétence enseignement supérieur par l'aménagement du technopôle (660 k€) et une participation financière au projet boulangerie au CFA Mably, MFR à St Germain Lespinasse et à la création du gymnase Boulevard de Belgique à Roanne.
- **des travaux sur la plateforme de l'aéroport pour renforcer son attractivité** : création d'un nouveau taxiway, station de ravitaillement à revoir... (800 k€) ;
- **Projets touristiques avec l'aménagement du pôle touristique de Villerest** avec la création de stationnements près du secteur de la plage (0.1 M€) et la réalisation de travaux d'adduction en eau du golf en vue de sa vente prochaine (0.5 M€) ; **la construction d'une salle d'accueil au parc résidentiel des Noés** (245 k€) et **la fin des travaux d'aménagement du site des grands Murçins** (110 k€).
- **le développement numérique avec le déploiement du très haut débit (THD)** : 2 300 k€ versé au SIEL en 2017 (sur l'enveloppe prévisionnelle de 9 500 k€, Roannais Agglomération aura versé fin 2017 : 5 520 k€) et une étude pour l'installation de bornes wifi publics (30 k€).

Des actions au plus près des préoccupations de tous les habitants du territoire

→ **le PLH a été finalisé pour la période 2016-2021** avec 9 nouveaux règlements qui prennent en compte les enjeux de vacance, d'insalubrité et du vieillissement. Une autorisation de programme a été ouverte pour 10 M€ sur le mandat. Pour 2017, il est inscrit 2 000 k€, un ajustement à la hausse ou à la baisse peut intervenir en cours d'année en fonction du nombre de dossiers. En 2016, c'est 432 logements traités dans le cadre des règlements (lutte contre la vacance et l'insalubrité, rénov'ta baraque, rénov'ta copro, logements communaux, réhabilitation de logements sociaux..).

→ **Construction du gymnase à la Pacaudière** (pour tenir compte d'aménagements spécifiques pour le collège, l'autorisation de programme sera augmentée à 2 900 k€).

→ **Travaux d'aménagement de la crèche Berthelot** (projet global de 740 k€)

→ **La lutte contre la désertification médicale** avec un soutien aux projets de Maison de Santé, un crédit de 0,2 M€ sera inscrit dans le budget 2017 (pour les projets portés par les communes et validés par l'ARS au préalable).

→ **Favoriser l'accès aux transports en commun** : c'est globalement 1 400 k€ de dépenses prévues en 2017 (système billettique sans contact OURA, mise en accessibilité des arrêts de bus, mobiliers urbains et achat d'un bus).

→ **Le démarrage du 3^{ème} programme bords de Loire** (150 k€) dont les actions ont été adoptées lors du conseil communautaire du 26 mai 2016 (lutte contre la Jussie, matériels, pour une expérimentation pâturage...).

→ **Méthaniseur** : il est aujourd'hui envisagé de procéder à la valorisation énergétique des boues issus de la STEP de Roanne via un processus de méthanisation et de réinjection dans le réseau GRDF. Les crédits inscrits en 2016 au budget général seront reconduits en 2017 dans le budget annexe de l'assainissement (340 k€).

→ **Développement d'un projet éolien** (345 k€ pour des études) et **d'un projet photovoltaïque** (100 k€ pour des études) dans le cadre du programme contractuel « Territoire à Energie Positive »

→ **Centres nautiques** : dans un contexte volontariste d'économies de fonctionnement, Roannais agglomération a défini un plan piscine avec fermeture définitive de la piscine d'été Lucien Burdin en septembre 2016 et la piscine d'hiver en 2019 pour des raisons de vieillissement de l'équipement et de coûts de restructuration lourds. Les travaux projetés sur le Nauticum extérieur devront permettre de reporter les activités présentes sur le centre Lucien Burdin en conservant sur un équipement mixte intérieur/extérieur une offre de base acceptable en période estivale pour un public familial et en période hivernale pour les scolaires et les associations dans l'attente de la mise en place d'un projet de nouvel équipement aquatique plus adapté au territoire. Dans le cadre de ce plan de réorganisation, il est proposé de créer une autorisation de programme de 4 000 K€ entre 2017 et 2020 pour permettre d'engager 3 000 K€ (coût opération TTC) de travaux sur le Nauticum et 1 000 K€ (coût opération TTC) pour la démolition du centre Lucien Burdin. Une participation de 1 M€ a été demandée au Conseil Départemental dans le cadre du CTD.

→ **Programme annuel d'investissement pour la collecte des déchets ménagers** (1000 k€ : acquisition camion, renouvellement, travaux déchèteries...).

→ **Politique de soutien aux projets communaux** (*voir annexe 6 : fonds de concours attribués aux communes depuis 2014*).

3. La situation financière et les éléments de prospective

L'épargne depuis 2013

BUDGET GENERAL _ M€	2 013	2 014	2 015	BP 2016	projet BP 2017
Produits de la fiscalité	43,9	46,1	48,6	48,3	48,5 à 49
Dotations et concours de l'Etat	22,3	21,2	21,7	19,6	16,7
Produits des services	4,1	4,4	5,0	4,8	5,1 à 5,3
Autres produits	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits de gestion courante	70,3	71,8	75,4	72,7	71 à 72,5 M€
Charges à caractère général	10,5	11,5	11,6	12,0	10,2 à 10,5
Charges de personnels	12,7	13,6	13,8	13,7	15,2
Subventions et contributions	14,5	18,3	17,2	18,0	18,7
AC et fonds de péréquation	23,8	23,0	23,2	23,4	22,7
Autres charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges de gestion courante	61,5	66,4	65,8	67,1	66,8 à 67,2 M€
Excédent brut de fonctionnement	8,8	5,4	9,5	5,6	5,3 M€*
Produits exceptionnels	0,8	0,8	1,8	0,2	0,0
Produits financiers	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Charges exceptionnels	0,5	0,1	0,4	0,1	0,1
Autres charges financières	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Epargne de gestion	9,1	6,2	10,9	5,8	5,2
Intérêts de la dette	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5
Epargne brute	8,5	5,5	10,2	5,2	4,7
Capital de la dette	1,6	1,9	4,1	1,9	1,7
Epargne nette - Autofinancement	6,9	3,6	6,1	3,3	3 M€

- Objectif : maintien EBF > 5 M€

Depuis 2013, l'année de la fusion, le budget général a subi beaucoup de mouvements :

- l'évolution des compétences : notamment des compétences pas exercées de façon identique sur le territoire en 2013, prise de compétences nouvelles ou retour de certaines compétences dans les communes (voiries) ;
- la clôture de budgets annexes qui a fait évoluer les postes de dépenses et de recettes de gestion du budget général (par exemple : les deux budgets annexes de redevances des ordures ménagères en 2015) ;
- un important travail de fiabilisation des comptes mené qui s'est traduit, notamment en 2015, par une hausse sensible des recettes et dépenses exceptionnelles.

Il est rappelé aussi que des mouvements ont été constatés dans les budgets annexes et que l'équilibre de ces budgets est réalisé par des subventions d'équilibre du budget général (excepté pour ceux de l'assainissement qui sont des services publics industriels et commerciaux et qui doivent s'équilibrer par des recettes propres : redevances assainissement ou facturation de prestations de services).

L'équilibre des budgets annexes

(Voir annexes 1 et 2 : orientations budgétaires des budgets annexes)

La création d'un budget annexe des transports publics :

Au 1^{er} janvier 2017, il est décidé le regroupement dans un seul budget annexe des services de transports publics : urbains et scolaires sur l'ensemble territoire. Cette modification entraîne le transfert des contrats de transports scolaires et de la subvention du Département du budget général vers ce nouveau budget annexe transports publics, qui sera assujetti à la TVA.

Le budget annexe actuel des transports urbains pour le réseau de lignes de la STAR sera clôturé au 31 décembre 2016. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Délégué ne percevra plus les recettes d'exploitation directement, celles-ci seront perçues par Roannais Agglomération et seront reversés au délégué (avenant n°4 du contrat de DSP).

Un effort de rationalisation des budgets annexes

En 2017, la communauté d'agglomération verra ses efforts de rationalisation aboutir avec six budgets annexes (contre dix-sept en 2013) :

- **Le budget des transports publics** (transports urbains et transports scolaires).
- **Le budget des équipements de tourisme et de loisirs** qui regroupe l'aéroport et le train touristique du Belvédère.
- **Le budget des locations immobilières** (à Riorges : les ateliers solidaires, à Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment Thomas 2, Transcom, à Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale, à St Jean St Maurice : les locaux de la Cure : pépinière métiers d'art).
- **Le budget d'aménagements des zones d'activité économique** (lots artisanaux Vilette sur la commune de Riorges, site Nexter à Roanne, zone demi-lieu Nord située sur la commune de Mably, lotissement sur la zone du Marclat située sur la commune de Riorges, extension de la Zone Varinard située sur la commune de Montagny, ZAC Demi-Lieu / Vilette à Mably et Riorges, zone d'activités les Royaux à Lentigny, zone d'activités de la Grange Vignat à Renaison, zone d'activités du Temple à St Romain La Motte, zone d'activités des Oddins à St Germain Lospinasse, zone commerciale de la Pacaudière).
- **Les deux budgets annexes assainissement** : collectif et non collectif.

Les subventions d'équilibre du budget général aux budgets annexes évoluent en fonction de l'épargne nette dégagée. Des avances de trésorerie du budget général peuvent aussi être faites afin d'éviter un recours à l'emprunt prématuré.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

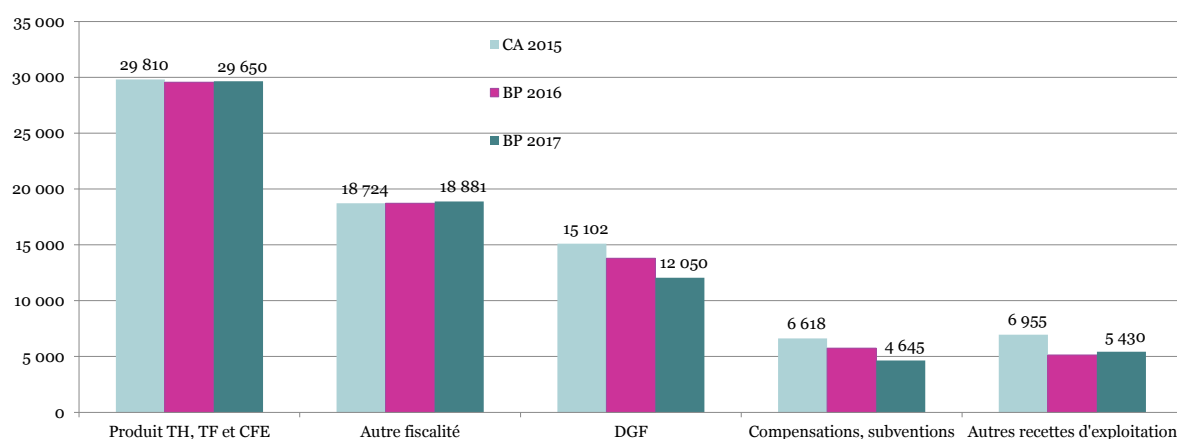
Version du 1^{er} décembre 2016

Une baisse des ressources en large partie liée à la baisse des dotations

K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017	Var°
Produit TH, TF et CFE	28 690	29 810	29 555	29 650	95
Autre fiscalité	17 363	18 724	18 725	18 881	156
DGF	16 420	15 102	13 800	12 050	- 1 750
Compensations, subventions*	4 821	6 618	5 752	4 645	- 1 107
Autres recettes d'exploitation	5 333	6 955	5 143	5 430	287
Total des recettes réelles de fonctionnement	72 627	77 208	72 975	70 656	(2 319)

* En 2017 : la baisse est en grande partie liée à l'impact du transfert de la subvention du Département pour les transports scolaires dans le budget annexe transports publics.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (K€)



Fiscalité :

- Evolution positive des bases TH, TF et CFE : physiques et revalorisation forfaitaire
- Impact positif des dégrèvements accordés par l'Etat
- Impact négatif exonération des bases de TF pour les logements en quartier prioritaires (Ophéor)

Autres fiscalité :

- TEOM : évolution positive des bases
- Baisse du FPIC en 2017 (50%)
- CVAE, Tascom : maintien

Dotation Globale de Fonctionnement :

- Poursuite de l'effort demandé aux EPCI en 2017 (contribution au redressement des comptes publics)
- DGF : entrée dans le dispositif de garantie en 2016 ; la dotation 2017 sera en baisse

Autres recettes : subventions et recettes d'exploitation

- Service commun RH : +737 k€ (refacturation à la ville de Roanne des charges de personnels et des charges à caractère général)
- Conservatoire de musique et de danse : + 353 k€
- Transports scolaires : - 1 600 k€ (transfert budget annexe des transports publics)
- Hausse des compensations TH de l'Etat : + 216 k€

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

L'évolution de la DGF

K€	2014	2015	2016	Projet de BP 2017
Dotation intercommunalité nette	4 647	3 585	2 116	1 150
<i>Dont dotation d'intercommunalité</i>	5 093	5 186	4 919	4 650
<i>Dont contribution au redressement des comptes publics</i>	-448	-1 600	- 2 803	- 3 500
Dotation de compensation	11 773	11 516	11 293	10 900
DGF totale	16 420	15 102	13 409*	12 050
TOTAL DGF par habitant	155 €	143 €	127 €	114

* (prévision au BP 1016 à 13.8 M€)

Tout d'abord, il convient de souligner l'impact majeur de la contribution au redressement des finances publiques imposée par l'Etat aux collectivités. En effet, l'enveloppe de la DGF à destination des collectivités a une nouvelle fois été amputée de 3,67 Milliards d'€ en 2016, tout comme cela avait été le cas en 2015. Ainsi, l'enveloppe totale de la DGF a été diminuée de 9,6% entre 2015 et 2016. La prévision de baisse pour 2017 est de 3 500 k€.

Pour Roannais Agglomération, cela se traduit par une contribution au redressement des finances publiques au titre de l'année 2016 de 2,8 Millions d'€, soit 75% de plus par rapport à 2015. Etant donné que ces contributions se cumulent année après année, la DGF de Roannais Agglomération sera amputée, fin 2017, de près de 8.35 Millions d'€ depuis 2014.

D'autre part, les services de l'Etat n'ont pas été en mesure d'anticiper les évolutions du tissu intercommunal entre 2015 et 2016 : plusieurs communautés d'agglomérations ont été créées sur cette période. Dès lors, l'enveloppe de la DGF à destination des intercommunalités étant répartie par catégorie juridique d'EPCI, les communautés d'agglomérations se sont vu attribuées une enveloppe globale sous-proportionnée, notamment par rapport aux communautés de communes.

Enfin, la baisse de la population entre 2015 et 2016 combinée à la hausse du potentiel fiscal par habitant, indicateur permettant en théorie d'évaluer la richesse d'un territoire, ont également contribué à réduire la part dotation intercommunalité de Roannais Agglomération.

La conséquence est que Roannais Agglomération a bénéficié en 2016 du mécanisme de la garantie destinée à compenser une chute marquée de la dotation par habitant lors de la 3ème année d'existence d'un EPCI. Cette garantie d'un montant de 2,8 Millions d'€ pour 2016 correspond à 95% de la dotation par habitant en 2015 qui était de 49,04 €. Cette garantie permet de maintenir une dotation par habitant de 46,59 € pour 2016, sans quoi elle n'aurait été que de 20,69 €. Sans changement majeur, la dotation pour 2017 serait encore réduite de 95%, soit égale à 44.26 €, ce qui équivaut à une baisse de 246 k€ de la dotation d'intercommunalité.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

La politique fiscale

Souhaitant une préserver le pouvoir d'achat des habitants et les entreprises, Roannais Agglomération a fait le choix de maintenir les taux d'imposition pour la 4^{ème} année consécutive, et cela malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi, pour les ménages comme pour les entreprises, la hausse tient à la variation nominale annuelle. Pour 2017, la revalorisation serait de 0.4%..

	2013	2014	2015	2016	2017
Variation nominale	1,8%	0,9%	0,9%	1%	0.4%

Recettes encaissées depuis 2013 (en K€) :

	2013	2014	2015	2016	Projet de BP 2017	Evolution 2016/2017
Taxe d'habitation, taxes foncières	17 012	17 327	18 000	17 750	18 080	1,9%
TEOM	9 000	9 100	9 900	10 176	10 309	1,3%
Cotisation foncière des entreprises	10 500	10 883	11 200	11 345	11 570	2,0%
CVAE	5 400	5 700	5 600	5 671	5 786	2,0%
TASCOM	1 300	1 200	1 500	1 530	1 530	0,0%
IFER	400	400	400	441	445	0,9%
FPIC	-	600	800	1 055	527	-50,0%
Autres	200	300	600	300	283	-5,7%
Rôles supplémentaires, complémentaires	227	541	600	152	-	-100,0%
	44 039	46 051	48 600	48 419	48 530	0,2%

Le dynamisme physique des bases de TH et TF (construction nouvelle ou corrections des valeurs locatives) et le montant important des rôles supplémentaires importants ont permis d'augmenter les ressources de la communauté d'agglomération (*voir annexe 4 : évolution des bases brutes de TH depuis 2014 par commune*).

Il est rappelé que le taux de la taxe sur le foncier bâti est à 1.98%, il s'agit d'un taux cible qui ne sera appliqué sur l'ensemble du territoire qu'en 2025 (vote en 2013 d'une durée de lissage de 12 ans). Ce taux intercommunal évolue donc chaque année sur les 40 communes (soit à la hausse soit à la baisse selon le taux intercommunal appliqué avant 2013), la variation en % peut sembler importante mais l'impact en € sur la cotisation est seulement de quelques euros.

Concernant la TEOM, depuis 2015, deux taux sont appliqués sur le territoire selon le service rendu : 8,65 % sur la première zone constituée des communes de Roanne, Riorges, Commelle-Vernay, Mably, Le Coteau et Villerest et 7 % sur la deuxième zone constituée des 34 autres communes.

Concernant le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC), Il y a un véritable risque de sortir du dispositif « bénéficiaire » pour l'année 2017.

En effet, le rang de Roannais Agglomération et ses communes dans le classement des communes éligibles s'est dégradé / en 2016, l'ensemble intercommunal est classé à la 1 229^{ème} place pour 1 230 communes éligibles. Un mécanisme de garantie existe uniquement sur l'année de sortie à ce jour (50% du montant de l'année N-1).

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Les recettes des services

Une légère progression de 0.5% par an des recettes des services est envisagée pour les années à venir.

Il faut, par ailleurs relever, que les remboursements des communes liées à la mutualisation (DSI, communication, ressources humaines...) viennent en compensation de dépenses réalisées. Il en est de même pour les subventions de l'Etat au titre des emplois aidés (31 emplois aidés en 2017 ce qui représentent une subvention de 215 k€).

Un effort notable de maîtrise des charges de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017	Var° BP/BP
Charges à caractère général *	11 454	11 641	11 950	10 545	- 1 405
Charges de personnel et frais assimilés	13 608	13 767	13 710	15 217	1 507
Reversement de fiscalité : AC, FNGIR FPIC	22 995	23 248	23 417	22 680	- 737
Autres charges de gestion courante	15 135	15 264	15 283	15 676	393
Participations budgets annexes	3 200	1 920	2 742	3 000	258
Intérêts de la dette	682	628	530	502	- 28
Autres dépenses de fonctionnement	66	530	114	124	10
Total des dépenses réelles de fonctionnement	67 140	66 998	67 746	67 744	- 2

* En 2017 : la baisse est en grande partie liée à l'impact du transfert des marchés des transports scolaires dans le budget annexe transports publics.

Sans le service commun RH et les dépenses de personnels du SIEMAR, l'évolution des dépenses de personnels déduction faites des recettes est en baisse malgré les impacts législatifs (revalorisations point et catégorie) :

	BP 2016	Prévision	BP 2017
Charges de personnels nettes (situation comparable sans conservatoire et service commun RH)	12 280	12 250	12 220

L'évolution des dépenses de fonctionnement est contenue car on observe un rythme de progression de 0% entre 2016 et 2017 et inférieure à 1% depuis 2014.

Cette stabilisation est à mettre sur le compte des efforts entrepris pour maîtriser les dépenses de gestion et de personnel malgré la stabilité d'une grande partie de nos dépenses :

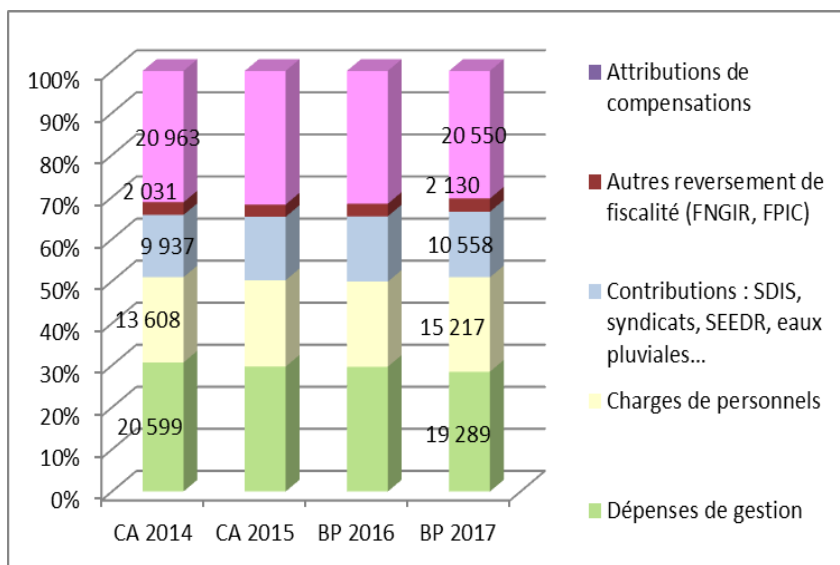
- reversements de fiscalité à l'Etat et aux communes,
- contributions aux syndicats mixtes et au SDIS,
- salaires des agents titulaires (fonctionnaires)
- contrats déjà signés (DSP transports, marchés publics, ..)
- contractualisations avec nos partenaires sur plusieurs années afin de donner de la lisibilité sur nos engagements...

Il convient aussi de noter que la structure des dépenses a évolué : les variations sont à corréliser, poste par poste, à l'exercice des compétences en évolution depuis 2013 et aussi par de nouvelles mutualisations portées par l'EPCI mais donnant lieu à des recettes par ailleurs.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

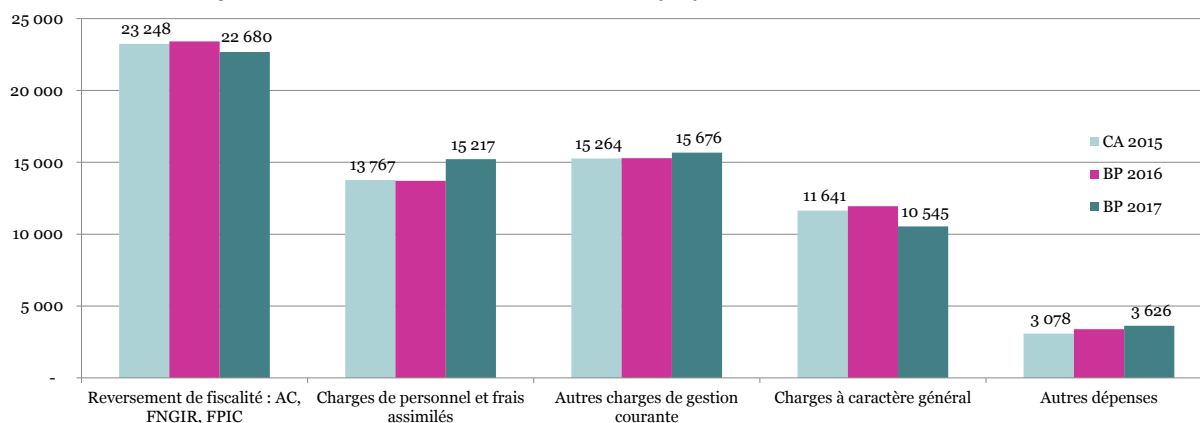
Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016



Voir annexe 5 : Evolution des contributions et subventions de fonctionnement versées

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (k€) :



Reversement de fiscalité :

- AC : -850 k€ (transfert enseignement artistique)
- Hausse contribution FPIC : +113 k€/BP 2016

Charges de personnels : (voir page 21 : la politique des ressources humaines)

- Service commun RH : +713 k€ (part « charges de personnels » du service commun)
- Conservatoire : + 1 000 k€
- Législation (revalorisation point, catégories B et A : 200 k€)
- Réorganisation des centres nautiques : -100 k€
- Transfert vers budgets annexes transports et tourisme (fin des refacturations entre budgets)

Charges de gestion courante et à caractère général :

- Conservatoire : + 230 k€
- Transports scolaires : - 1 900 k€ (transfert budget annexe des transports publics)
- Réorganisation des centres nautiques : - 200 k€
- L'enveloppe globale des contributions aux syndicats devrait rester stable alors que celle des subventions versées devraient augmenter du fait d'une priorisation dans le secteur de l'enseignement supérieur (voir annexe 5).

Autres dépenses :

- Subvention d'équilibre aux budgets annexes : 3 000 k€ (2 742 k€ en 2016)
- Intérêts dette (en légère : 2016)
- Dépenses exceptionnelles

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Le financement des investissements

Le financement des investissements du budget général depuis 2013

BUDGET GENERAL _ M€	2 013	2 014	2 015	BP 2016	projet BP 2017
Dépenses d'équipement	11,2	10,1	5,8	11,4	13,3
Autres dépenses d'investissement	4,6	5,0	4,6	0,7	0,9
Volume d'investissement à financer	15,8	15,1	10,4	12,1	14,2
Autofinancement (épargne nette)	6,9	3,6	6,1	3,3	3,0
Ressources propres (FCTVA, cessions)	1,7	2,6	1,1	1,4	1,2
Subventions	1,7	2,0	1,0	0,6	1,4
Autres recettes d'investissement	0,7	2,7	5,2	0,7	3,4
Emprunt	2,7	0,4	1,8	6,1	5,2
Volume des ressources	13,5	11,2	15,2	12,1	14,2

Les recettes d'investissement 2017 sont composées de la refacturation des dépenses mutualisées de la DSI aux entités membres (0.1M€) et de subventions (notamment de l'État dans le cadre du programme « TEPOS » (1.2 M€)). Le recours à l'emprunt resterait modéré en 2017 (40% des dépenses d'investissement prévisionnelles).

Le financement des investissements des budgets annexes

(Voir annexes 1 et 2 : orientations budgétaires des budgets annexes)

4. La politique ressources humaines

Structure des effectifs au 31/12/2016

Données au 31/12	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif sur postes permanents pourvus (nb d'agents) <u>hors assainissement</u>	164	222	239	287	279	286	318
Les arrivées (nb d'agents)	17	65	24	52	17	16	49 (dont 41 sur transferts de compétences ⁵)
Les départs (nb d'agents)	6	7	7	4	25	10	17
Différence effectif entre deux années (nb d'agents)	11	58	17	48	-8	6	32
Hors variations de compétences, hors mutualisations et fusion (le nombre correspond aux départs d'agents sur postes permanents <u>non</u> remplacés)					-16	-5	-13 • retraites : 4 • départs contractuels : 2 • mutations : 2 • disponibilité : 3 • décès : 2

Soit à périmètre constant, 34 postes en moins depuis 2014 ce qui représente 11.8% des effectifs.

Pour expliquer le solde négatif de fin 2016 (-13 agents hors mutualisations et transferts), nous pouvons indiquer que les départs à la retraite n'ont été remplacés qu'à raison d'un sur 5, et que sur les autres motifs de vacance d'emplois, il a été procédé au recrutement de personnel temporaire afin de laisser aux services la possibilité de s'organiser autrement à terme.

Parmi les postes permanents vacants à fin 2016, notons cependant que certains devraient être pourvus en 2017 :

- recrutements en cours : 3 (DRH adjoint, déchets ménagers suite à départ pour invalidité d'un agent et habitat)
- modification de statut : 6 agents contractuels actuellement présents sur emplois temporaires vont passer sur emplois permanents pour des raisons statutaires ou organisationnelles : 3 en CDD (agriculture, mission santé, travaux) et 3 comme stagiaires (DSI, communication, déchets ménagers)
- transfert DSI : 1

Ceci pourrait donc nous conduire à un solde positif pour 2017, mais à ce jour, nous ne connaissons pas la totalité des mouvements susceptibles d'intervenir pour neutraliser les arrivées.

⁵ Et 8 recrutements autres (2 pour la DSI2, 2 pour la communication, 1 pour la DRH, 1 pour le conservatoire de musique et de danse et 1 à la direction des finances)

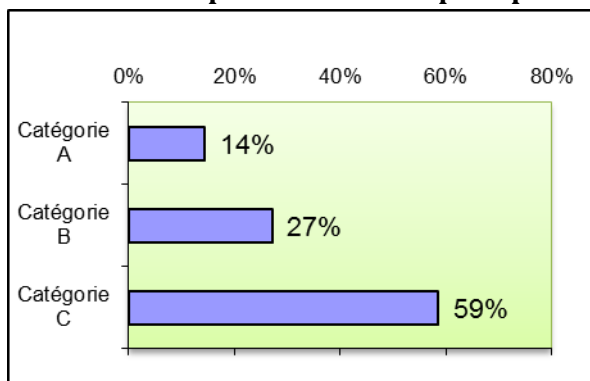
Focus sur la politique en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois ou des jeunes en cours de formation

Au 31/12/2016, Roannais Agglomération comptera 6 emplois d'avenir, 2 volontaires en service civique, 3 apprentis et 26 CAE. Par ailleurs, de nombreux étudiants sont accueillis dans le cadre de stages pratiques (courte durée moins de 2 mois –une centaine- ou longue durée gratifiés -9-). Les nombreux emplois aidés contribuent au fonctionnement des services, en apportant flexibilité, profils variés. Pour chacun d'eux un effort de formation est assuré de manière à enrichir leurs compétences et faciliter leur recherche d'emploi ultérieure.

*Rappel des données 2015***L'emploi au 31 décembre 2015⁶**

	2015	%
Agents en position d'activité	358	
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	275	76.3%
Non titulaires occupant un emploi permanent	23	7.5%
Agents en contrat aidé	29	8.1%
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	31	5%

Nombre d'équivalent temps plein pour 275 agents : 259 ETP	Fonctionnaires et stagiaires	
	Hommes	Femmes
Filières		
FILIERE ADMINISTRATIVE	11,69	71,73
FILIERE TECHNIQUE	105,80	26,42
FILIERE CULTURELLE		2,69
FILIERE SPORTIVE	14,80	2,00
FILIERE SOCIALE		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		5,52
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		
FILIERE ANIMATION	9,75	8,60
TOUTES FILIERES	142,04	116,96

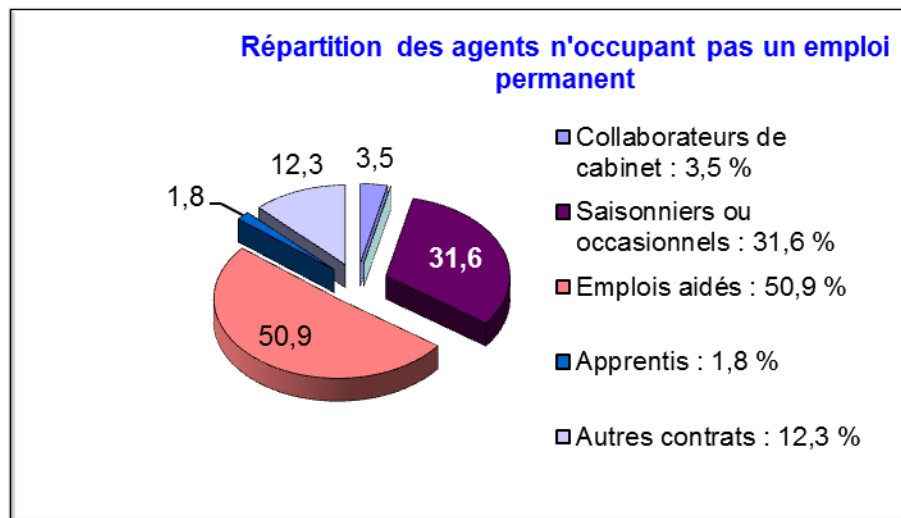
Comment se répartissent les emplois permanents ?

D'une façon générale, selon la fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), les catégories A et B représentent environ 23% de l'effectif. Cette répartition fluctue selon le type d'établissement. Les communautés d'agglomération comptent traditionnellement plus de catégories supérieures que les communes (en lien avec les compétences portées). Pour autant, il convient de souligner que plus de 40% de l'effectif permanent de Roannais Agglomération se situe dans ces catégories.

⁶ soit 298 effectifs sur postes permanents pourvus (275+23) y compris assainissement (12)

Répartition des agents sur emploi non permanent au 31/12/2015 (60):

NB : la notion de « autres contrats » regroupe les vacataires (manutention pour un évènement, déchèteries le samedi...)



Des dépenses de personnel contenues

Les charges de personnel (14.18 M€ tous budgets en 2015 dont 0.41 M€ pour le service assainissement et 14.96 M€ en prévisionnel 2016 dont 0.47 M€ pour le service assainissement) constituent un poste de dépenses important représentant 22.4% des dépenses réelles de fonctionnement⁷.

Leur maîtrise constitue donc un enjeu dans un contexte financier contraint.

Sur la période 2010-2016, ces charges de personnel ont connu des augmentations liées majoritairement à des changements organisationnels :

- transferts de compétences (équipements sportifs d'intérêt communautaire, petite enfance en 2011, conservatoire de musique en 2016),
- mutualisations avec mise en place de services communs ou mise à dispositions de services: direction des systèmes d'informations (2010 et 2011), cabinet, SYEPAR et ADS (2014), communication (2015), DRH (2016),
- fusion (2013)

L'ensemble de ces mouvements se traduit par l'arrivée de 164 agents permanents.

Sans ces évènements, la progression du personnel de la communauté d'agglomération aurait augmenté de manière beaucoup plus limitée durant cette période 2010-2016 : 18 postes de 2010 à 2013, s'expliquant notamment par le déploiement de certaines compétences (développement économique : filières, DALIE puis PLIE, environnement et développement durable, habitat, déchets ménagers, aménagement numérique, évolution territoriale et mission mutualisation...).

Il faut parallèlement constater que Roannais Agglomération a réduit son personnel permanent de 16 postes en 2014, de 5 en 2015 et de 13 en 2016. Un départ de poste permanent sur 3 seulement a été compensé.

Il est enfin à noter que l'impact de départs à la retraite des baby boomers a été faible pour l'heure à Roannais Agglomération qui compte un personnel relativement jeune. Il devrait être un peu plus sensible à compter de 2020.

⁷ Dépenses de personnels des budgets administratifs (général, équipements de tourisme, locations immobilières et transports) rapporté au dépenses réelles de fonctionnement du budget général.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Cet effort sur les effectifs (non remplacements systématiques, réorganisations de services, renforts temporaires moins coûteux que les agents statutaires permanents) neutralise partiellement l'impact des mesures gouvernementales liées à l'augmentation de la valeur du point et au dispositif d'évolution des grilles statutaires (PPCR : protocole lié aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations impactant la masse salariale de 2016 à 2020).

Traduction budgétaire des variations d'effectifs

L'évolution entre le réalisé prévisionnel 2016 et le prévisionnel 2017 est très majoritairement la conséquence :

- des évolutions réglementaires, (PPCR : 135K€)
- des effets reports suite au transfert de la compétence enseignement artistique pour le conservatoire (+38 agents dont 25 agents permanents), la création du service commun DRH (+17 agents) et le GVT notamment (près de 1.2K€),
- de la réduction des effectifs permanents et de saisonniers (fermeture piscine du Coteau).

Evolution tous budgets confondus :

en K€	BP 2016 +DM	BP 2017
Dépense nette = dépenses brutes réduites des recettes (subventions de postes, remboursements,...)	12 633 K€	13 217 K€
Dépense brute telle que figurant au chapitre 012	15 076 K€	16 204 K€

Informations sur la rémunération

Masse Salariale	
BP 2016 +DM hors recettes	15 076 K€
Heures supplémentaires payées	12 mois (décembre 2015 à novembre 2016)
Titulaires nombre d'heures sup. payées	4 793 h ⁸
Contractuels, nombre d'heures sup payées	1 291 h
Titulaires montant payé en €	71 797 €
Contractuels, montant payé en €	15 878 €
Régime indemnitaire, primes diverses	2015 (décembre 2015 à novembre 2016)
Régime indemnitaire	1 302 550 €
13 ^{ème} mois + prime annuelle emplois aidés	466 339 €
GIPA (paiement décembre 2015)	12 124 €
Avantages en nature	
Logements de fonction (4 agents)	Valeur locative : 9 985 €

⁸ Total de 6084 heures supplémentaires payées représentant environ 4 ETP. Cet ajustement de moyens en lien avec les besoins des services, réalisé sur la base du volontariat du personnel, a l'avantage de la flexibilité et d'un coût horaire relativement faible (environ 15€ par heure supplémentaire au lieu d'un coût moyen d'environ 20€ sur des heures de base).

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Autres leviers de maîtrise de la masse salariale

Notons que depuis 2014, Roannais Agglomération s'est dotée d'un poste de contrôle de gestion. Une comptabilité analytique fine a été mise en place afin de bien identifier les coûts par service et donc définir des marges de manœuvre.

Le temps de travail

Suite au protocole relatif aux 35h signé et voté en juin 2001, le personnel de la communauté d'agglomération, travaille soit sur une base 35h, soit sur une base hebdomadaire de 37h avec 12 jours de RTT.

A cette base s'ajoutent 6 jours accordés par le Président, dont la journée solidarité.

Toutefois, le temps de travail à Roannais Agglomération se caractérise par une grande hétérogénéité des pratiques (35 ou 37 heures hebdomadaires, avec ou sans RTT donc, temps annualisés ou cycles réguliers, compensations variées de certaines sujétions suite au maintien de pratiques lors de transferts ou fusion – travail du dimanche par exemple-,...), et des règles qui mériteraient d'être toilettées (ex : autorisations exceptionnelles d'absences pour événements familiaux).

C'est pourquoi, un travail est engagé à ce titre pour rendre plus lisibles les règles de fonctionnement, pour développer la pratique de l'annualisation du temps de travail lorsque cela peut rationaliser la gestion de l'activité, et vérifier que les 1 607heures sont bien respectées.

La gestion des heures supplémentaires ainsi que celle du dispositif compte épargne temps (sur lequel nous enregistrons de plus en plus de reports de congés) seront également appréhendées dans cette étude. L'objectif est d'arriver à une nouvelle organisation début 2018 pour l'ensemble des services.

La prévention de l'absentéisme :

Un dispositif de management de la santé au travail est en cours, centré sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), facteurs majeurs de risque d'absentéisme, susceptibles de provoquer de longs arrêts et nécessitant de reclasser nombre d'agents, techniques pour la plupart.

Les métiers considérés les plus à risques ont fait l'objet d'une étude particulière en vue d'élaborer des préconisations organisationnelles et techniques pour prévenir ces risques (ripeurs, agents d'entretien, espaces verts, assainissement,..)

Le temps partiel

Le temps partiel est la situation d'un agent qui a choisi (parce qu'il y avait droit, ou parce qu'il y a été autorisé) à travailler moins que 35 heures hebdomadaires.

Fin 2016, 4 hommes et 42 femmes travaillent à temps partiel dont 36 en temps partiel sur autorisation, principalement à 80 et 90%. Ces temps partiels sur-rémunérés (conformément à la loi de 1984 relative à la fonction publique territoriale) font actuellement l'objet d'une réflexion interne.

Le compte épargne temps

Mis en place fin 2006, le CET permet aux agents d'épargner une partie de leurs congés.

Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps au 31/12/2015		dont Nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps en 2015		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps au 31/12/2015	dont Nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps en 2015
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	23	21	2	1	44	3
Catégorie B	24	46	5	6	70	11
Catégorie C	66	44	7	4	110	11
Toutes catégories	113	111	14	11	224	25

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

A Roannais Agglomération 74 % des agents titulaires et non titulaires sur emplois permanents ont un compte-épargne temps (en progression de 6 points depuis 2013 notamment chez les femmes de catégorie B).

Cette situation nous place dans une fourchette haute d'ouverture de comptes et a contraint la collectivité à provisionner des crédits budgétaires pour assurer une bonne gestion de ces jours de congés décalés dans le temps.

En effet, fin 2016, ce sont environ 2 000 jours qui ont été épargnés et environ 200 k€ provisionnés.

Quelques éléments de comparaison avec d'autres EPCI équivalents

Il y a difficulté de comparaison entre les communautés d'agglomération en raison notamment de l'hétérogénéité des compétences prises en charge, de la mutualisation ou non des services entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

Selon les informations données par la DGCL au titre des Comptes des communes et des Groupements à Fiscalité Propre (GFP)⁹, nous pouvons constater que Roannais Agglomération se trouve avec un ratio médian (dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement) par rapport aux communautés d'agglomération voisines :

Etablissement	Dépenses de fonctionnement en milliers d'Euros	Dépenses de personnel en milliers d'Euros	ratio
St Etienne Métropole	218 665	31 868	15%
Clermont Communauté	155 455	29 382	19%
Roannais Agglomération	71 819	14 222	20%
Vichy Val d'Allier	47 255	11 179	24%
CA Valence Romans sud Rhône alpes	111 023	27 979	25%
CA Puy en Velay	39 495	13 583	34%
CAPJ Bourgoin Jallieu	91 423	32 079	35%
Communauté d'agglomération Macon 71	23 717	11 130	47%

⁹ Références : année 2015 Site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/comptes-des-communes-et-des-groupements-a-fiscalite-propre-donnees-individuelles-millesimes-2000-a>

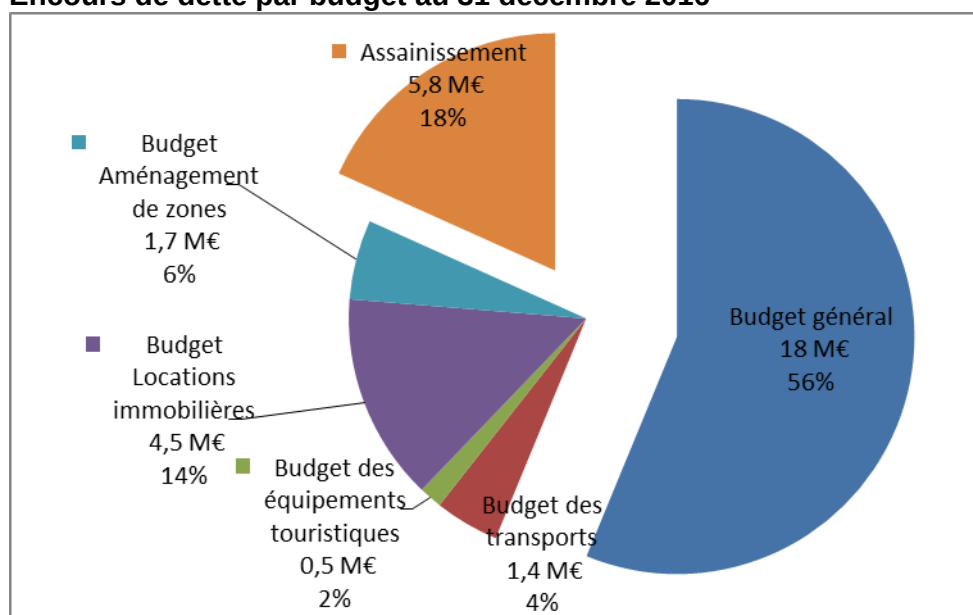
5. La gestion de la dette

Evolution de l'encours de dette

Depuis 2013, année de la création de la nouvelle communauté d'agglomération à 40 communes, la communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche active de gestion de son encours de dette. Ainsi, l'encours de dette est passé de 36.6 M€ au 1^{er} janvier 2014 à environ 32 M€ fin 2016.

12 emprunts ont été remboursés par anticipation en 2016 (pour 2.5 M€) et 3 emprunts signés en 2015 ont été réalisés (pour 5.2 M€). Il reste un emprunt de 4.7 M€ signé en 2015 et non consolidé fin 2016 (emprunt revolving).

Encours de dette par budget au 31 décembre 2016

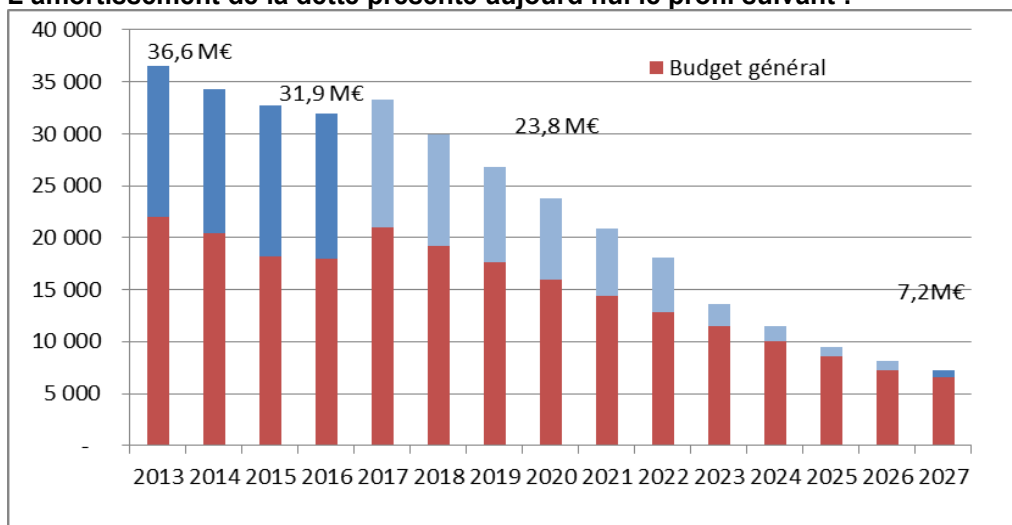


Les objectifs poursuivis ont été les suivants :

- s'orienter vers une démarche de compactage car le nombre de lignes issues de la fusion rend la gestion administrative de la dette lourde : engagée avec les banques, les travaux sont longs et difficiles à mettre en œuvre à moindre coût ;
- optimiser les charges financières en tenant compte de la situation des marchés financiers ;
- améliorer la gestion du fonds de roulement (emprunts à versements différés ou revolving, ligne de trésorerie le cas échéant).

Fin 2016, la dette se répartit sur 97 lignes d'emprunts (118 lignes d'emprunts fin 2013) et 12 établissements prêteurs. Elle ne comporte pas de risques (il y a deux emprunts à barrière avec un faible risque qui représentent 3.63% de l'encours).

L'amortissement de la dette présente aujourd'hui le profil suivant :



Caractéristiques de la dette

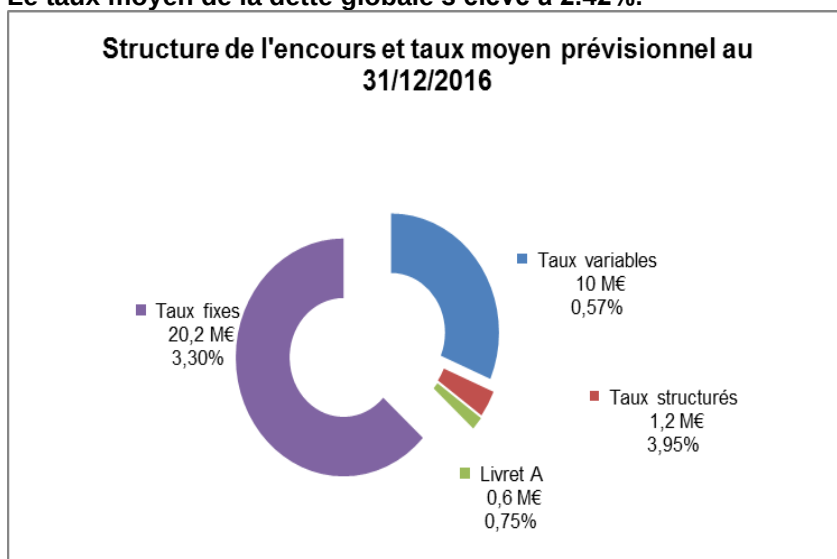
63% des emprunts sont taux fixes : le coût de ces emprunts est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, ils offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette. Toutefois, cette proportion de taux fixe est importante et conduit à une rigidité de la dette, les taux ne permettent pas les arbitrages ou les réaménagements sans frais.

31% de l'encours est indexé à taux variable. Cette part permet de profiter des taux courts bas observés ces derniers mois et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Un emprunt est indexé sur le livret A, index administré et par conséquent, moins volatile que les taux variables classiques.

Deux emprunts sont à barrière simple sur euribor 12 mois inscrits dans le budget assainissement collectif. Il représente un peu moins de 4% de l'encours de dette, le risque est faible mais il est noté 1B (charte Gissler).

Le taux moyen de la dette globale s'élève à 2.42%.



Situation de l'endettement au regard du programme d'investissements

Conformément aux éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires 2016, le recours à l'emprunt est prévu pour réaliser le programme d'investissements. Toutefois, la Communauté d'Agglomération veille à ne pas obérer les marges de manœuvre futures.

Des opérations de réaménagement et de désendettement ont été réalisées en 2015 et 2016 permettant de retrouver des marges de manœuvre pour pouvoir recourir de nouveau à l'emprunt pour financer le programme d'investissement sans mettre en péril les équilibres financiers.

Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés. Il assure aussi une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme. Ce choix sera maintenu.

Roannais Agglomération souhaite aussi optimiser son besoin en fonds de roulement et réduire au maximum ses charges financières en assurant un suivi rigoureux du solde journalier de trésorerie. Il a, ainsi, été convenu avec les services de la Trésorerie Municipale d'améliorer les échanges d'informations pour permettre à l'EPCI d'honorer en temps voulu ses obligations contractuelles en mobilisant éventuellement les outils de trésorerie le plus efficacement.

L'EPCI ne dispose pas de ligne de trésorerie mais a 2 contrats revolving (contrat avec dispositions des fonds différés).

Les emprunts garantis au 31 décembre 2016

A ce jour, 6 garanties d'emprunts accordées pour un capital restant dû garanti de 8 M€ :

Année	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Montant de l'encours au 31/12/2015 (M€)	Pourcentage garanti	Date de fin de la garantie
2011	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux (Crédit Foncier de France)	Logements sociaux	1.13	30%	2036
2011	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux (Caisse d'Epargne)	Extension de la maison de retraite	0.97	30%	2037
2014	SEMAR (Crédit Agricole)	Extension abattoir	2.5	50%	2030
2014	SEMAR (Caisse d'Epargne)	Extension abattoir	2.5	50%	2030
2016	SEMPAT (Crédit coopératif)	Bâtiment économique	0.5	50%	2035
2016	SEMPAT (Crédit Agricole)	Bâtiment économique	0.475	50%	2034

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport d'orientations budgétaires des budgets annexes locations immobilières, équipements de tourisme et transports

Annexe 2 : Rapport d'orientations budgétaires assainissement collectif et non collectif

Annexe 3 : Liste des programmes pluriannuels en 2016/ 2017

Annexe 4 : Evolution des bases brutes de TH par commune depuis 2014

Annexe 5 : Evolution des contributions et subventions de fonctionnement versées

Annexe 6 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014

Annexe 7 : Liste des 11 ratios

Annexe 8 : Avancement et actualisation du schéma de mutualisation de Roannais Agglomération

Annexe 9 : Rapport annuel sur le développement durable

ANNEXE 1**Rapport d'orientations budgétaires 2017****Budgets annexes administratifs****1 Budget locations immobilières**

Roannais Agglomération s'est engagée dans une gestion dynamique de son patrimoine économique fondée sur la rationalisation de ses locaux et l'optimisation de l'occupation des locaux disponibles. L'objectif poursuivi est de favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

Plusieurs bâtiments ont été vendus en 2015 : Construction Soudée du Coteau, les ateliers partagés à Changy et le bâtiment Picamaud à la Pacaudière ; en 2016, deux bâtiments ont été vendus : le tri d'Emma à Villerest et une partie de Mécalog. Roannais Agglomération a aussi décidé de mettre fin à son activité data center à compter de 2017 (située dans le Numériparc).

Au niveau des acquisitions il y a eu : fin 2015, le site des tuileries rétrocédé par EPORA et début 2016, le bâtiment de la plateforme solidaire à Riorges acheté à la SEDL.

Les bâtiments enregistrés dans ce budget annexe sont les suivants :

- Les ateliers solidaires à Riorges
- à Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment thomas 2, Transcom,
- à Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale.
- A St Jean St Maurice : une partie des locaux de la Cure (pépinière métiers d'art).
- Les occupations de toit ou terrains par des antennes (Orange).

Première ébauche du BP 2017 (K€)

	BP 2016	Estimé 2016	Projet de BP 2017
Charges à caractère général (maintenance et fluides des bâtiments)	810	786	728
Charges de personnels*	-	-	-
Autres charges de gestion courante	3	-	-
Charges financières	82	89	68
Charges exceptionnelles	25	5	-
Amortissements*	657	688	830
Sortie d'actif		795	
TOTAL DES DEPENSES	1 576	2 363	1 626
Recettes d'exploitation (loyer et refacturation de charges)	1 220	1 200	1 099
Recettes exceptionnelles		6	1
Subvention du budget général	234	241	399
Cessions		750	
Amortissements	123	120	127
Sortie d'actif		45	
TOTAL DES RECETTES	1 576	2 362	1 626

* Les charges de personnels ne sont pas valorisées dans ce budget annexe

* La dotation aux amortissements augmente par l'arrivée du nouveau bâtiment plateforme solidaire. Cette dotation constitue une charge importante de la section d'exploitation. Face à ce constat, un travail va être mené pour ajuster au mieux notre besoin d'investissement.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Programme des investissements (K€)

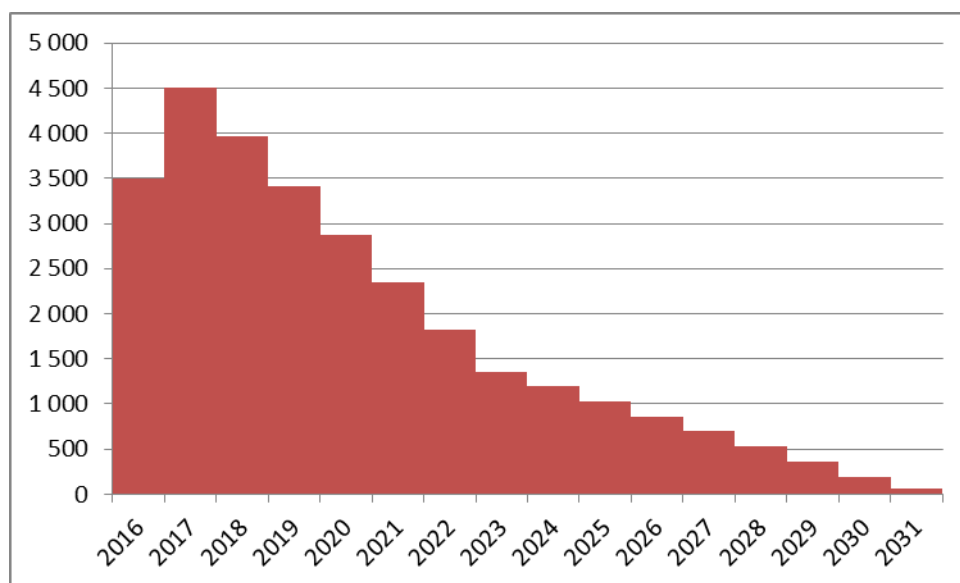
	2015-2017	Réalisé 2015- 2016*	Projet de BP 2017
Programme des investissements	8 271	8 114	158
Acq. Plateforme	3 618	3 618	
CVS	1 264	1 264	
Acq. Tuileries	1 922	1 922	
Pépinière St Jean St Maurice	660	660	
Travaux bâtiments économiques	807	649	158

Evolution de l'encours de dette (K€)

Un emprunt a été réalisé en 2016 pour la construction du bâtiment CVS (1 173 k€) et une avance de trésorerie du budget général a été votée en 2016 (montant maximum de 1 900 k€). Elle sera remboursée dès 2017 en partie avec les recettes des ventes à paiement échelonné (400 k€).

2 emprunts ont été remboursés par anticipation en 2016 pour un total de 206 k€ (capital restant dû au moment du remboursement anticipé).

Aucun emprunt nouveau n'est prévu en 2017 sur ce budget.



2 Budget équipements de tourisme et de loisirs

Ce budget annexe comprend :

- le train touristique de Commelle Vernay
- l'aéroport de Roanne.

Première ébauche du BP 2017 (K€)

	BP 2016	Estimé 2016	Projet de BP 2017
Charges à caractère général	406	328	337
Charges de personnels	252	209	220
Autres charges de gestion courante	22	15	-
Charges financières	15	11	11
Charges exceptionnelles	2	0	1
Amortissements	321	305	351
TOTAL DES DEPENSES	1 018	869	919
Recettes d'exploitation	342	173	277
Subventions	101	118	81
Subvention du budget général	570		552
Autres recettes	5	5	9
TOTAL DES RECETTES	1 018	296	919

Les dépenses et recettes de l'aéroport évolue selon qu'il s'agit d'une année avec ou sans meeting (meeting en 2014 et 2016).

S'agissant du train touristique des Belvédères, des efforts de gestion ont été faits en 2016 : réduction période d'ouverture et diminution des dépenses d'animations. En 2015, les dépenses d'exploitation du train se sont élevées à 213 k€, tenant compte d'une nouvelle dotation aux amortissements pour la locomotive de 54 k€, et la subvention du budget général pour équilibrer le service s'est élevé à 154 k€ pour le train touristique.

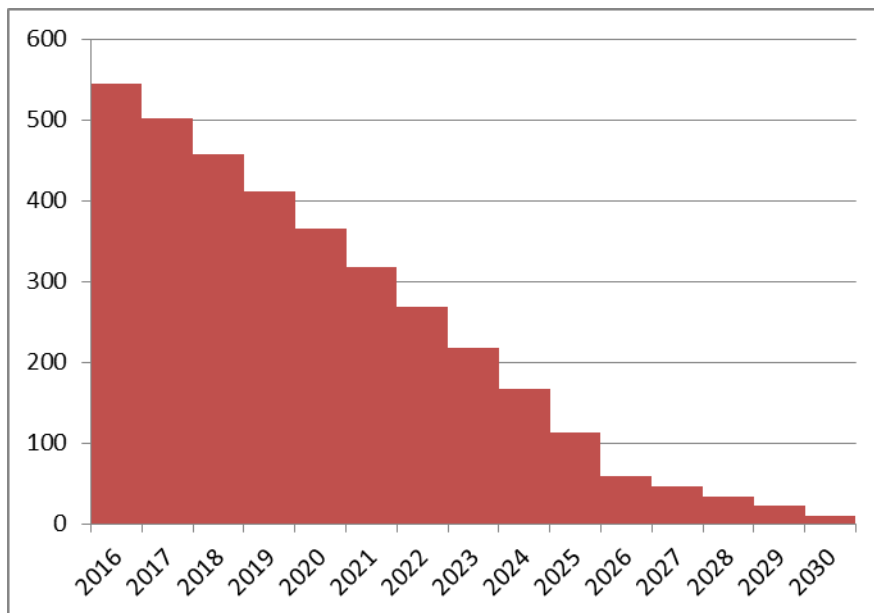
En 2017, les dépenses d'exploitation de l'aéroport sont prévues à 197 k€ et une participation du budget général à 157 k€.

Programme des investissements (K€)

	2015-2017	Réalisé 2015- 2016*	Projet de BP 2017
Programme des investissements	1 498	688	810
Création taxiway	475		475
Station de ravitaillement	265		265
Autres dépenses aéroport	379	314	65
Train touristique	379	374	5

Evolution de l'encours de dette (K€)

Un emprunt sera nécessaire pour la réalisation du taxiway.



3 Budget des transports publics

Il s'agit d'un nouveau budget annexe assujetti à la TVA qui comprend :

- le réseau de la STAR (DSP avec Transdev)
- les lignes scolaires (auparavant sur le budget général)

La principale dépense de ce budget est la redevance d'exploitation payée au délégataire Transdev. Cette redevance évolue avec l'intégration dans le réseau des anciennes lignes de transports du Département reprises par l'EPCI depuis 2013. En 2017, cette dépense tiendra compte aussi de l'évolution du contrat : le Délégué ne percevra plus les recettes d'exploitation directement.

Les marchés pour les lignes scolaires constituent la deuxième principale dépense (actuellement 11 marchés, 4 prestataires). Ce sont des marchés transférés par le Département en 2013 qui seront prolongés d'un an pour prendre le temps nécessaire à la rédaction du cahier des charges et à la consultation.

Les charges de personnels du service transports et transports scolaires seront directement affectées sur ce budget.

Les recettes sont composées par :

- le versement transport. A noter que la période de lissage du taux de versement transport est terminée : pour la première année, le taux de VT sera identique sur le territoire à 0.9%.
- les recettes d'exploitation de la STAR (reversement par TRANSDEV directement dans les comptes de la communauté d'agglomération)
- les participations du Département au titre des transports scolaires suite au transfert de compétence réalisé en 2013

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

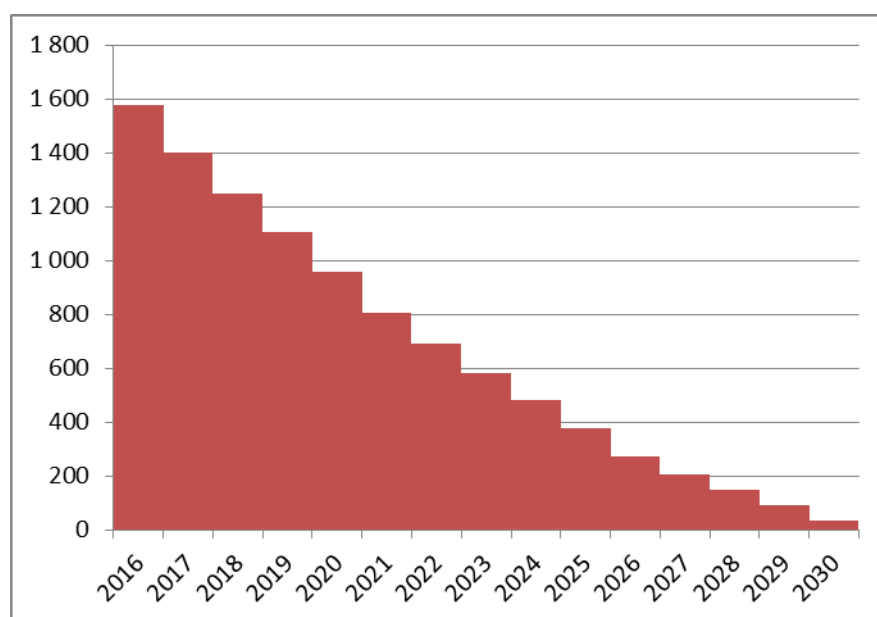
Programme des investissements (K€)

	2015-2017	Réalisé 2015- 2016*	Projet de BP 2017
Programme des investissements	3 475	2 076	1 399
SD'AP	761	206	555
OURA	747	570	127
Bus	1 235	935	300
Autres	733	316	417

De nouvelles autorisations de programme seront ouvertes pour les programmes OURA et AD'AP compte tenu de la clôture du budget des transports urbains.

Avec ces nouveaux investissements, la dotation aux amortissements constitue une charge importante de la section d'exploitation. Face à ce constat, les durées d'amortissements ont été ajustées pour correspondre aux durées de vie réelles de ces biens.

Evolution de l'encours de dette (K€)



4 Budget aménagement des zones d'activités économiques

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est un budget géré hors taxes et voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il a été ouvert en 2013 pour retracer les aménagements des zones d'activités économiques :

- Lots artisanaux Vilette,
- Site Nexter à Roanne, Demi-lieue Nord à Mably,
- Zone au Marcllet à Riorges, Zone Varinard à Montagny,
- ZAC Demi Lieue / Vilette à Riorges, Zone des Royaux à Lentigny, Zone de la Grange Vignat à Renaison,

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

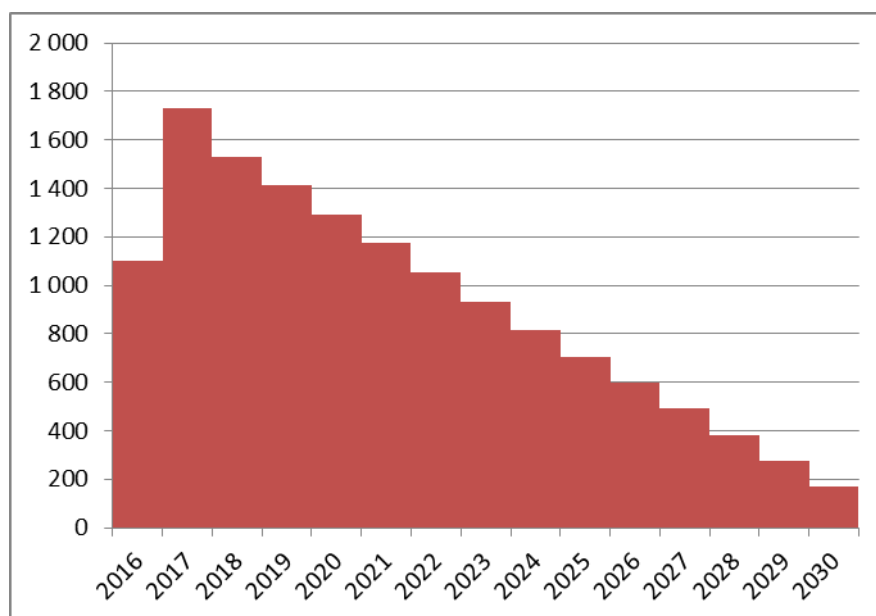
- Zone du Temple à St Romain La Motte,
- Zone des Oddins à St Germain Lespinasse,
- Zone commerciale de la Pacaudière.

En 2016, la ZAC du Marcllet a été intégrée dans ce budget en 2015 et le volet financier des zones du Temple et de la ZAC demi-lieu Villette a été clôturée.

Programme des investissements (K€)

	2015-2017	Réalisé 2015- 2016*	Projet de BP 2017
Programme des investissements	2	1	
	606	873	733
Site extension Valmy	203	123	80
Lots artisanaux	463	46	417
Demi-lieu Nord	174	92	82
Grange Vignat	284	165	119
Varinard	319	306	13
Autres zones	1 163	1 140	22

Evolution de l'encours de dette (K€)



ANNEXE 2

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Assainissement collectif et non collectif

Budget Assainissement Collectif

- *Section d'exploitation*

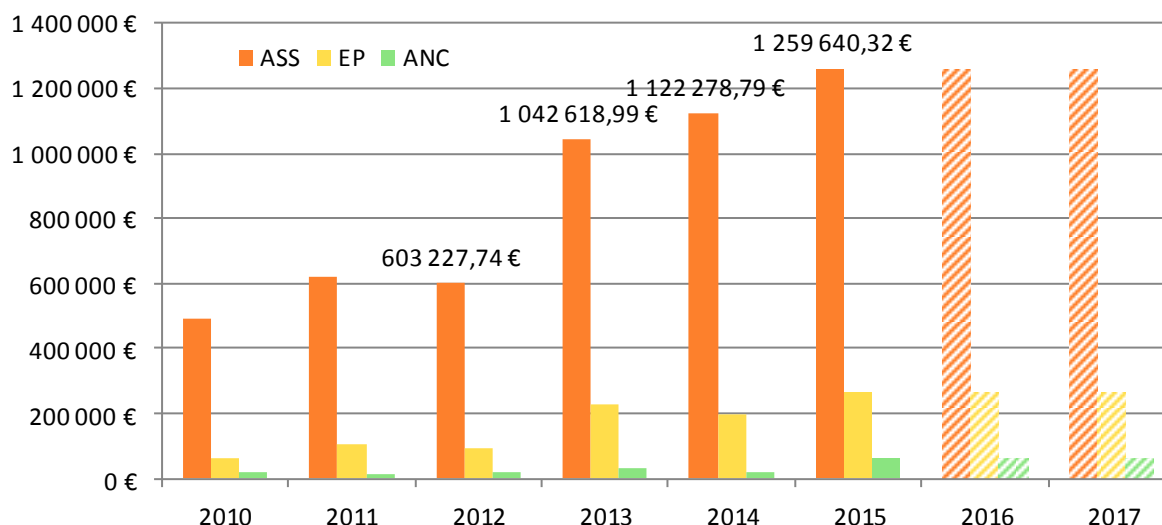
L'objectif pour l'exercice 2017 est de **maintenir à un coût constant les dépenses de l'ordre de 8,4M€** y compris les écritures d'ordre comme les amortissements des immobilisations. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de proposer d'évolution de tarif au titre de 2017.

Des dépenses d'achats à caractère général

De nombreuses mesures d'économies ont été engagées en 2016 et doivent porter leur fruit pour l'exercice 2017 et ainsi permettre de maintenir le niveau de dépenses constant :

- **L'entretien des dépendances vertes** des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) est par le biais d'un marché en 4 lots sur la base d'un programme raisonné d'entretien. .
- **Le marché de prestation de la STEU** de Roanne sera prolongé d'un an afin de permettre la passation d'un nouveau marché. A l'occasion de cette reconduction, une négociation avec le titulaire a été menée pour générer environ 90k€ d'économie tout en assurant des tâches complémentaires sur d'autres STEU.
- **Les consommations d'électricité** constituent le 3^{ème} poste de dépenses du budget. Une analyse sera menée en 2017 pour trouver des pistes d'optimisation.

Les charges refacturées de Roannaise de l'Eau à Roannais Agglomération sont stabilisées depuis 2015 à environ 1,250k€. Les faibles variations notées en 2016 correspondent à la mise à disposition de personnel supplémentaire pour assurer des missions en assainissement (exemple avec l'action de rattrapage de la PFAC)

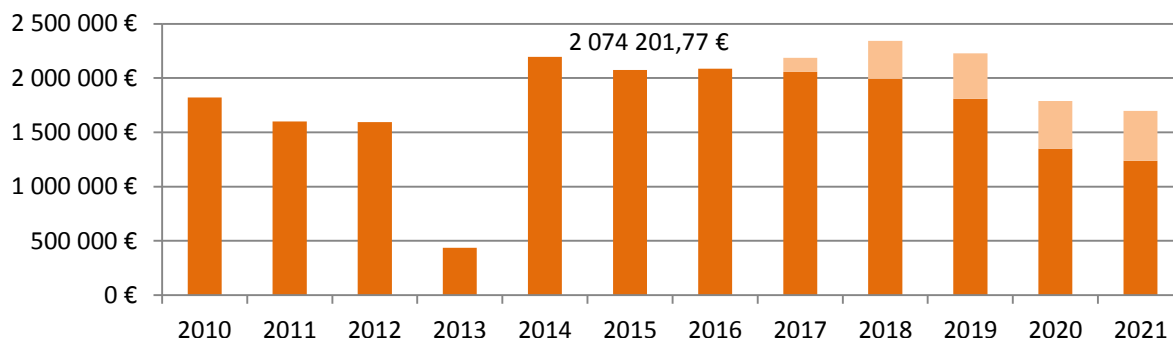


Sur ces hypothèses, le budget primitif de 2017 pourra être basé sur un volume de 4,8M€ (4,977M€ de dépense réelle en 2015 et un budget 2016 de 4,8M€).

Un juste équilibre des dotations d'amortissement

La dotation aux amortissements permet de financer les investissements ; toutefois, elle constitue une charge importante de la section d'exploitation. En 2015, elle représentait un montant de 2 074 k€ sur le budget de l'Assainissement. Au budget primitif de 2016, la somme de 2 150k€ a été prévu.

L'évolution des dotations aux amortissements est envisagée de la manière suivante :



Afin de mettre en cohérence les durées d'amortissement avec les durées de vie technique des biens, une délibération sera prise en début 2017.

Des charges de personnels maîtrisées

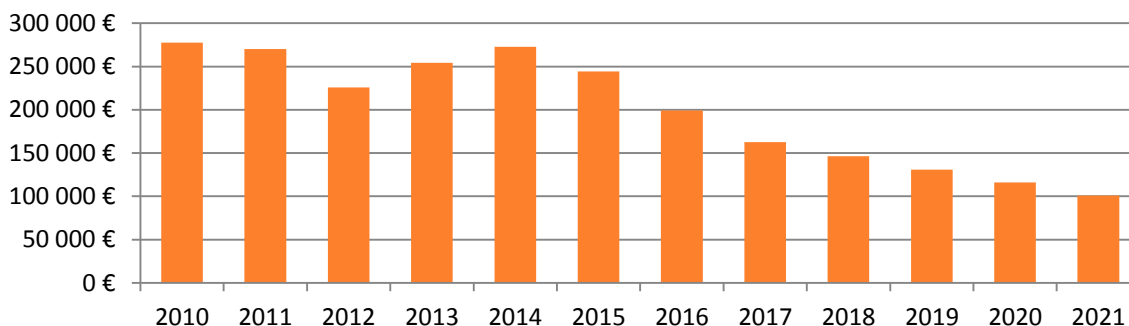
Treize personnes sont affectées sur ces compétences. La projection pour 2017 conduira à une masse salariale de 440k€ auquel il est nécessaire d'ajouter les générés chaque année par l'embauche d'un à deux stagiaires pendant la période estivale, de prise en charge de la médecine du travail, des cotisations au CNAS et à la formation.

Un budget de 460k€ sera proposé au budget primitif 2017 pour couvrir les dépenses liées aux personnels.

Des frais financiers

Compte tenu de notre position de ne pas recourir à l'emprunt pour permettre de désendettement de ce budget dans la perspective d'investissement important, les frais financiers imputés sur l'assainissement sont logiquement en décroissance.

Des emprunts réaménagés en 2015 ont permis de renégocier les taux appliqués et ainsi d'accélérer la décroissance des frais financiers. En 2016, des emprunts ont été remboursés par anticipation pour un montant de 1 218k€, provoquant également une diminution des frais financiers qui sont estimés de la manière suivante dans les années à venir :



Des recettes d'exploitation

Comme indiqué en préambule, il est proposé cette année de ne pas modifier le tarif appliqué à la redevance assainissement. Compte tenu de la diminution régulière des volumes facturés, il faut donc s'attendre entre 1 et 2% de réduction de recettes.

Le tarif 2017 restera à 56€ HT pour l'abonnement et de 1,10€ HT pour la consommation. Sur ces bases, les recettes 2017 sont estimées à environ 6,9M€.

- *Section d'investissement*

Une accélération du programme de renouvellement des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) a été engagée en 2016 avec le doublement des réalisations. Ainsi, 2 STEU ont été finalisées en 2016 et 2 autres ont débutées en travaux. Ce programme devrait se poursuivre jusqu'en 2019. Ce programme représente une enveloppe d'environ 1M€ par an.

Le programme de renouvellement des STEU qui sera ainsi mis en œuvre en 2017 sera :

- Clôture des opérations des STEU de St Haon le Vieux, de ST Haon le Chatel et Coutouvre
- Poursuite et fin des travaux de la STEU de St Jean St Maurice
- Démarrage et fin des travaux de la STEU de Lentigny-Villemontais (1 000k€)
- Démarrage des travaux de la STEU de St Romain la Motte (700k€)
- Etudes pour les STEU de la Pacaudière et d'Ambierle (60k€)

Par ailleurs, le programme pluriannuel de renouvellement des réseaux se poursuivra à raison de 0,6% du linéaire par an pour une enveloppe d'environ 1M€ par an. Dans le même esprit, les équipements des 37 STEU du territoire de Roannais Agglomération sont aussi à renouveler pour un budget estimé d'environ 450k€ chaque année.

Le programme d'investissement engagé chaque année est donc parfaitement arrêté pour une enveloppe de 2,5M€ par an. Ce montant subit quelques variations chaque année en fonction des décalages des opérations en cours (report).

En 2017, le schéma directeur d'assainissement collectif sera mis à jour afin d'intégrer les dernières obligations réglementaires en matière de gestion par temps de plus des effluents arrivant dans les STEU du territoire (budget d'environ 200k€). Les installations ne sont à ce jour pas conforme avec le dernier décret du 25 juillet 2015 qui impose de traiter 95% des effluents par temps de pluie. Des travaux d'amélioration de la STEU de Roanne seront sans doute proposé pour les exercices budgétaire suivants.

Roannais Agglomération a par ailleurs décidé de construire un méthaniseur afin de traiter les boues produites par la STEU de Roanne. Ce méthaniseur sera dimensionner pour traiter aussi la partie fermentescible des déchets ménagers. Les études et l'acquisition foncière de cet équipement seront proposer au budget primitif pour une enveloppe d'environ 340k€.

Au titre de 2017, **l'enveloppe d'investissement sera ainsi de l'ordre de 3,9M€** (immobilisation et travaux)

En termes de recettes, il est à noter que l'année 2017 permettra de bénéficier des clôtures de subventions sur plusieurs opérations :

- Lagune de Coutouvre
- STEU de St Haon le Vieux et St Haon le chatel
- STEU de St Jean ST Maurice
- Travaux de mise en séparatif

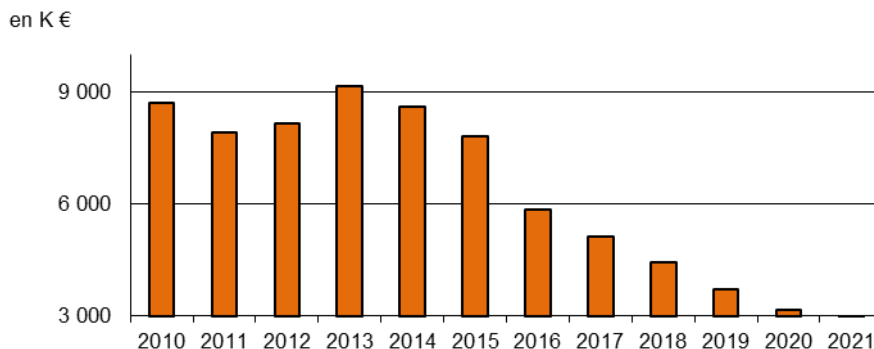
Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

C'est ainsi une recette d'environ 1 265k€ de subventions qui sera encaissée sur le budget annexe de l'Assainissement Collectif. A cela s'ajoute les avances de l'Agence de l'Eau sur les opérations de St Jean St Maurice et St Haon le Vieux (environ 280k€).

Pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt d'environ 1,4M€ sera inscrit au budget primitif. Au 31 décembre 2016, l'encours global de la dette sera de 5 838 593,53 €, et la structure de la dette devrait se présenter de la façon suivante : 68% taux fixes, 23% taux variables et 9% sur livret A.



Le solde d'exécution cumulé de l'assainissement est déficitaire sans que cela ne génère par ailleurs des difficultés de trésorerie ; une avance du budget général au budget d'assainissement devrait toutefois être envisagée pour régulariser cette situation.

Budget Assainissement Non Collectif

En recettes, le SPANC perçoit essentiellement :

- les visites de diagnostic (contrôle périodique ou à la demande de notaire en cas de vente)
- les prestations de vidange des installations des particuliers
- la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les particuliers qui réhabilitent leur installation (50% de subvention sur un montant plafond de travaux de 8k€ : soit maximum 4k€ de subvention par dossier)

Depuis 2016, le SPANC a un objectif d'environ 800 visites de diagnostic par an. Ces visites sont facturées à 104€ TTC, générant ainsi une recette d'environ 84k€ par an. Cet objectif peut être atteint grâce au renfort d'un agent auprès de l'équipe du SPANC composé normalement de 3 agents. Les dépenses de personnel ainsi générées sont entièrement compensées par les recettes supplémentaires qu'il génère.

Les prestations de vidange sont stables d'une année sur l'autre avec environ 15k€ par an. Les charges associées sont donc aussi relativement stables. Une promotion plus importante est faite auprès des usagers.

En ce qui concerne la gestion des subventions, le SPANC a perçu 155k€ de recettes en 2015 sur la base d'environ 60 demandes. Pour 2016, il semble que le volume des dossiers présentés soit en diminution ; il est proposé de n'inscrire que 120k€ de recettes sur ce poste au titre de l'exercice 2017.

Outre l'agent en renfort de l'équipe pour atteindre l'objectif de 800 visites de diagnostic par an, Roannaise de l'Eau facture chaque année des charges à caractère générale liées à la mise à disposition des locaux, des véhicules, des matériels pour assurer le service. Pour l'année 2017, le volume de ces charges restera identique à celui de 2016.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

*Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016
Version du 1^{er} décembre 2016*

En terme de charge de personnel, il est prévu un montant de 63k€ au titre de 2017.

Le SPANC a mené en 2016 plusieurs actions d'optimisation des procédures, de réduction des délais de facturations, de priorisation des interventions, afin de réduire les coûts et améliorer la rentrée des recettes. Ces efforts ne pourront toutefois être réellement mesurés qu'au terme de l'exercice 2016. Malgré les efforts menés ce budget reste difficile à équilibrer (-40k€ environ par an).

ANNEXE 3

Les engagements pluriannuels en 2016/2017

Les collectivités ont la possibilité d'utiliser la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

Il y a 21 autorisations de programme (AP) ouvertes au 31/12/2016. Le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) 2017 seront arrêtés au moment du vote du budget primitif 2017.

<i>Libellé opération</i>	<i>Montant AP (M€)</i>	<i>Réalisé (inclus 2015)</i>	<i>Prévision CP 2016 (M€)</i>	<i>Prévision CP 2017 (M€)</i>	<i>CP restants (M€)</i>
Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)	2,0	0,4	0,3	0,3	1,0
Pôle touristique de Villerest/Commelle - Vernay	2,8	0,6	0,1	0,2	1,9
Programme local de l'habitat 2008-2015	2,3	1,5	0,4	0,4	0,0
Programme d'aménagement numérique	9,5	0,7	2,5	2,3	4,0
Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments (MPPE 2)	4,5	4,2	0,2	0,1	0,0
Centre aquatique	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0
Dispositif d'aide à l'immobilier	0,6	0,1	0,1*	0,5	0,0

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Libellé opération	Montant AP (M€)	Réalisé (inclus 2015)	Prévision CP 2016 (M€)	Prévision CP 2017 (M€)	CP restants (M€)
Schéma d'accueil du site des Grands Murgins	0,5	0	0,3	0,2	0,0
Gymnase Pacaudière	2,5*	0	0,2	0,3	2,0
Développement de l'offre de formation sur le territoire	1*	0,2	0,7	1,0	0,0
Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (ADAP)	0,5	0	0,1	0,2	0,2
Réaménagement 12 avenue de Paris	0,5*	0	0,4	0,1	0
Programme local de l'habitat 2016-2021	10	0	2,2	2,0	5,8
Construction d'une salle de réception parc résidentiel les Noés	0,2	0	0	0,2	0,0
Développement de parcs éolien	1	0	0	0,3	0,7
Développement photovoltaïque	0,1	0	0	0,1	0,0
Schéma d'agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)	2,6	0	0,1	0,6	1,9
Projet billettique sans contact Oura	1	0	0,6	0,1	0,2
Travaux de restructuration de l'aéroport Roanne - Renaison	1,9	1,1	0,2	0,5	0,1
Construction d'une pépinière métiers d'arts	0,8	0,8	0	0,0	0,0
TOTAL	44,6	9,7	8.50	9.5	16.9

Il sera proposé la création d'une nouvelle autorisation de programme :

Libellé opération	Montant AP 2017 (M€)	Prévision CP 2017 (M€)
Réorganisation des centres nautiques	4,0	0,2

Autorisations de programme du budget général :

1. Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)

Cette autorisation de programme, créée en 2013, correspond à l'engagement politique de prendre en charge financièrement le coût de la neutralité fiscale en allouant aux communes membres qui ont diminué leur taux communaux en 2013 un fonds de concours.

Le montant de cette AP a été révisé au conseil communautaire du 27 octobre 2016.

2. Pôle touristique de Villerest Commelle-Vernay

Considérant le Fleuve Loire et son environnement comme un élément touristique structurant du territoire, un programme a été ouvert pour l'aménagement du pôle (programme ouvert avant 2013 qui se poursuit), comprenant trois sites principaux : les secteurs plages et Champlong sur Villerest et le Train touristique des Belvédères sur Commelle-Vernay.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

3. Politique locale de l'habitat 2008 -2015

Cette enveloppe correspond au programme d'actions du P.L.H. 2008 -2015 qui s'articulait autour de la production et la rénovation/réhabilitation de logements (notamment logements locatifs sociaux), l'amélioration du parc privé et social, l'adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées, le logement des personnes en difficultés, la production d'un habitat de qualité.

Cette AP sera clôturée en 2017.

4. Programme d'aménagement numérique

L'agglomération s'est engagée dans le programme de réseau d'initiative publique THD42 pour le déploiement d'un réseau FTTH « Fiber to the Home » (fibre à la maison) pour tous les habitants des 34 communes en dehors de la zone AMII (les 6 communes de l'agglo historique). Pour les 34 communes concernées, le nombre de logements à raccorder à la fibre représente un total d'environ 17 500 prises (31 988 habitants). L'investissement total est d'environ 34 millions d'euros. Les différents financements que le SIEL va mobiliser pour cette desserte (fonds européens, état et région) ramène la participation financière de Roannais Agglomération à hauteur de 8,7 millions d'euros en investissements et 0,7 M€ en études préalables.

5. Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments (MPPE 2)

Dans le cadre d'un marché public de performance énergétique (MPPE) de 4 bâtiments sportifs (Halle Vacheresse, Patinoire, Nauticum et Boulodrome), des travaux ont été réalisés depuis 2014 pour plus de 4 M€.

6. Centre Aquatique

Seuls des crédits d'études sont inscrits dans cette AP de 2014. Les études sont en cours de finalisation.

7. Dispositif d'aide à l'immobilier

En juin 2014, le conseil communautaire a délibéré sur un dispositif visant à apporter une aide directe pour les projets d'immobiliers d'entreprise dès lors que ces derniers se traduisent par un impact significatif sur l'emploi (40 emplois minimum créés dans un délai de 3 ans). Cette AP traduit financièrement ce dispositif.

8. Schéma d'accueil du site des grands Mursins

Il s'agit de travaux d'accessibilité et de cheminements piétons du site des Grands Mursins, situé au lieu-dit « Les Grands Mursins » à Arcon. Les travaux prévus ont pour but la mise en conformité de l'accessibilité handicapée du site dans son ensemble, par la réalisation de cheminements adaptés pour desservir les bâtiments existants mais aussi proposer une boucle de découverte dans l'arboretum. Des travaux sont aussi engagés concernant le stationnement des véhicules sur le site, comprenant la création de deux places PMR et la réfection du parking existant.

9. Reconstruction et rénovation du gymnase de la Pacaudière

Face au constat d'un équipement vieillissant et d'une obligation de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, un programme de travaux est prévu depuis 2013 sur ce gymnase : mise aux normes (incendie, accessibilité, chauffage, électricité) et confortement structure, amélioration de la qualité d'usage (isolation, ventilation, remplacement menuiseries), prise en compte des besoins exprimés par les associations et enseignants (redistribution et rafraîchissement des locaux ...), voirie et réseaux divers.

Les études étant bien avancées, le montant de l'AP sera revu à la hausse en 2017 pour intégrer notamment les aménagements du collège.

10. Développement de l'offre de formation dans le cadre de la compétence enseignement supérieur

Le montant de l'AP en 2015 était prévu pour l'extension de l'institut de formation en soin infirmier (IFSI) : subvention de Roannais Agglomération de 0.6 M€ (versement de 0.150 M€ en 2015 et 0.450 M€ en 2016).

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

En 2016, une subvention est prévue pour des travaux d'extension de la maison familiale rurale (MFR) à Saint Germain Lespinasse (BTS management des unités commerciales en apprentissage). Le versement de cette aide de 100 000 € est prévu sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire a aussi délibéré pour verser à la ville de Roanne un fonds de concours de 0.5 M€ pour les travaux du gymnase Boulevard de Belgique. Une aide financière est aussi programmée pour le CFA « boulangerie ».

Le montant de l'AP sera revu à la hausse en 2017 pour intégrer les travaux prévus au technopôle.

11. Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public doivent être réalisés (obligation réglementaire : ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années.

(Cf. délibération 2015-137 du conseil communautaire 1^{er} octobre 2015).

12. Réaménagement 12 avenue de Paris

Dans le cadre du contrat de projet Etat/Région 2014-2020, Roannais Agglomération travaille avec la communauté universitaire, la Région Rhône Alpes et l'Etat pour constituer un pôle stratégique dédié à la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat et des formations supérieures.

La finalité de ce projet est de positionner Roanne comme un pôle supérieur, à part entière au sein des villes moyennes de Rhône Alpes, et de conforter le site roannais pour les dix prochaines années.

Seuls les crédits affectés aux acquisitions immobilières et aux études de faisabilité préalables ont été inscrits en AP en 2016. 4AP sera donc révisé en 2017 pour tenir compte du programme de travaux (6 à 7 M€).

13. Politique locale de l'habitat 2016-2021

Le PLH est un programme partenarial en faveur de l'habitat qui permet l'intervention d'autres partenaires financeurs : l'Etat, notamment via l'Anah, le Département (pour les publics précaires et les personnes âgées), la Caf, la Région, les communes, l'Union Européenne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les orientations et actions proposées sont les suivantes :

- Intervenir sur le parc existant pour renforcer l'attractivité des centralités
- Développer une offre de qualité diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels
- Promouvoir des solutions innovantes pour le logement des personnes âgées
- Animer et piloter activement la mise en œuvre du PLH

Une enveloppe de 2 millions d'euros pourrait être allouée par an par Roannais Agglomération et serait répartie de la façon suivante :

- 65 % seront dédiés aux actions sur le parc privé existant (démolition et rénovation énergétique) ;
- 22 % seront dédiés à la rénovation, démolition et à la création neuve des logements locatifs sociaux du parc public ;
- 10 % seront dédiés aux actions portant sur l'enjeu du vieillissement, du maintien à domicile et de la création de logements pour les personnes âgées.

14. Construction d'une salle de réception parc résidentiel de loisirs aux Noés

Le parc de loisirs des Noés est composé de huit habitations légères de loisirs, d'une piscine privative, d'une aire de jeux et d'aménagements paysagers. Il a été créé par la Communauté de communes de la Côte Roannaise en 2004. La gestion du parc a été confiée à l'association Gîte Sports Nature (GSN) par un contrat de DSP qui se termine en février 2020.

La construction d'une salle de réception est nécessaire à l'attractivité de l'équipement, les crédits ouverts en AP seront revus à la hausse (+45 k€).

15. Développement du parc éolien

Roannais Agglomération est engagé dans le programme Territoire à Energie Positive (TEPos). Les enjeux liés à TEPoS sont de :

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

- Lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable du territoire,
- Réduire la dépendance énergétique du territoire (l'équivalent de 84% de l'énergie consommée est importé),
- Limiter au maximum la facture énergétique du territoire (qui avoisine actuellement les 200 M € de dépenses annuelles).

A ce titre, les projets intelligents et concertés de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sont encouragés par l'intercommunalité. Le territoire dispose en outre, d'un potentiel éolien avéré par plusieurs études : études « zones de développement éolien » en 2008, atlas de développement éolien de Roannais Agglomération en 2015.

Lors de la démarche intercommunale éolienne mise en place par Roannais Agglomération en 2015, en concertation avec les communes dotées de potentiel, il a été mis en évidence que l'investissement financier public local dans le développement des projets éoliens représente un levier fort pour l'acceptation locale et pour optimiser les retombées économiques locales éoliennes.

Par délibération du conseil communautaire du 26 mai 2016 a été approuvée la réalisation d'études de faisabilité éoliennes (études phasées sur 3 ans pour un montant de 1 030 K€ TTC).

16. Développement photovoltaïque

Dans un premier temps il s'agit des crédits d'études pour le photovoltaïque pour 115 K€ TTC

Autorisations de programme du budget des équipements touristiques et de loisirs

17. Travaux de restructuration aéroport Renaison / St Léger

Les travaux sur l'aéroport sont de deux ordres : des travaux sur les pistes (mises aux normes, entretien, balisage...) hors AP et le programmes de restructuration : construction de la tour de contrôle, rénovation des bâtiments (escalier, restaurant) relocalisation du CVVR... sont des opérations déjà réalisées.

Pour les opérations de restructuration à venir, il est prévu l'aménagement d'un nouveau taxiway et la mise en place de clôtures sur le site. Le montant de cette AP sera ajusté en fonction du programme de travaux arrêtés.

Autorisations de programme du budget transports publics

18. Le projet billettique sans contact OURA

Le projet billettique s'inscrit dans une dynamique sur l'interopérabilité des 26 AOT (autorités organisatrices de transport) partenaires. Avec un seul support (carte sans contact) le voyageur pourra charger des titres de transport pour le réseau STAR, les TER, et pour les autres réseaux urbains et interurbains partenaires. C'est un programme de 1 M€ pour Roannais Agglomération. Le nouveau système devrait être opérationnel courant du 2^{ème} semestre 2016.

19. Agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus doivent être réalisés (schéma directeur d'accessibilité : mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs ; ordonnance 2014-1321 du 4 novembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années (mise en accessibilité de 233 arrêts de bus).

(Cf. délibération 2015-173 du conseil communautaire 29 octobre 2015).

Autorisations de programme du budget locations immobilières

20. Pépinière métiers d'arts

Il s'agit de l'opération de construction d'une pépinière « métiers d'arts » à Saint- Jean Saint- Maurice. La construction est terminée, l'AP sera clôturée en 2016. Cette AP sera clôturée en 2017.

ANNEXE 4**Evolution des bases brutes de TH par commune depuis 2014**

Pour mémoire la variation nominale annuelle votée en loi de finances en 2014 était de +0.9%, en 2015 de 0.9% et de 1% en 2016. L'évolution des bases brutes tient compte de cette variation nominale et de la variation physique des bases.

Commune	2014	2015		2016	
	Base brute	Base brute	Evolution base brute	Base brute	Evolution base brute
Ambierle	2 427 618	2 414 341	-0,55%	2 523 026	4,50%
Arcon	108 019	109 421	1,30%	109 270	-0,14%
Changy	820 840	856 111	4,30%	884 730	3,34%
Combre	466 375	473 785	1,59%	494 530	4,38%
Commelle-Vernay	5 315 327	5 378 997	1,20%	5 514 707	2,52%
Coutouvre	1 155 859	1 199 927	3,81%	1 232 822	2,74%
La Pacaudière	1 440 793	1 468 438	1,92%	1 505 815	2,55%
Le Coteau	11 999 766	11 998 857	-0,01%	12 480 984	4,02%
Le Crozet	293 771	289 828	-1,34%	333 723	15,15%
Lentigny	2 908 772	2 991 879	2,86%	3 110 759	3,97%
Les Noés	198 875	202 879	2,01%	211 777	4,39%
Mably	12 042 050	12 305 308	2,19%	12 592 408	2,33%
Montagny	1 276 362	1 308 177	2,49%	1 350 325	3,22%
Noailly	985 974	1 009 374	2,37%	1 028 077	1,85%
Notre-Dame-de-Boisset	917 345	941 572	2,64%	958 504	1,80%
Ouches	2 114 306	2 148 156	1,60%	2 183 935	1,67%
Parigny	836 697	830 316	-0,76%	846 655	1,97%
Perreux	3 015 633	3 097 127	2,70%	3 169 543	2,34%
Pouilly-les-Nonains	3 571 318	3 686 948	3,24%	3 851 817	4,47%
Renaion	5 153 973	5 113 336	-0,79%	5 409 979	5,80%
Riorges	20 420 026	20 668 712	1,22%	21 117 012	2,17%
Roanne	63 553 512	64 272 691	1,13%	64 520 175	0,39%
Sail-les-Bains	279 216	288 908	3,47%	301 722	4,44%
Saint-Alban-les-Eaux	1 594 330	1 621 679	1,72%	1 686 397	3,99%
Saint-André-d Apchon	3 404 539	3 412 791	0,24%	3 554 178	4,14%
Saint-Bonnet-des-Quarts	397 728	393 678	-1,02%	395 617	0,49%
Saint-Forgeux-Lespinasse	684 653	687 472	0,41%	735 601	7,00%
Saint-Germain-Lespinasse	1 719 189	1 737 746	1,08%	1 783 680	2,64%
Saint-Haon-le-Châtel	889 584	880 840	-0,98%	947 321	7,55%
Saint-Haon-le-Vieux	1 303 353	1 288 923	-1,11%	1 354 367	5,08%
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	1 481 223	1 501 569	1,37%	1 555 696	3,60%
Saint-Léger-sur-Roanne	2 215 493	2 281 444	2,98%	2 359 098	3,40%
Saint-Martin d'Estreaux	1 559 926	1 552 607	-0,47%	1 577 683	1,62%

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Commune	2014	2015		2016	
	Base brute	Base brute	Evolution base brute	Base brute	Evolution base brute
Saint-Rirand	141 971	146 168	2,96%	152 236	4,15%
Saint-Romain-la-Motte	2 115 492	2 128 523	0,62%	2 230 213	4,78%
Saint-Vincent-de-Boisset	1 933 124	2 025 200	4,76%	2 040 186	0,74%
Urbise	145 694	151 196	3,78%	154 219	2,00%
Villemontais	1 624 116	1 616 595	-0,46%	1 661 113	2,75%
Villerest	9 899 065	10 099 385	2,02%	10 291 906	1,91%
Vivans	332 047	342 793	3,24%	349 890	2,07%
Total	172 743 954	174 923 697	1,26%	178 561 696	2,08%

ANNEXE 5

Evolution des contributions aux syndicats

Contribution syndicats et SDIS	BP 2016	Projet de BP 2017	Var°
Pôle Aménagement	312	417	105
AMENAGEMENT POLITIQUES CONTRACTUELLES	135	245	110
PETR	135	135	0
AMENAGEMENT RENOUVELLEMENT URBAIN	177	172	-5
SYEPAR	177	172	-5
Pôle Développement	207	262	55
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	207	262	55
SYNDICAT MIXTE BONVERT	165	220	55
CONTRIBUTIONS SITE DE PROXIMITE	17	17	0
CONTRIBUTION OCMMR	25	25	0
Pôle Environnement	5 773	5 644	-129
DECHETS MENAGERS	4 615	4 468	-147
SEEDR fonctionnement	310	200	-110
SEEDR traitement	4 305	4 268	-37
EAU - ASSAINISSEMENT	1 025	1 040	15
CONTRIBUTION CONTRAT DE RIVIERES	168	168	0
CONTRIBUTION SYRRTA	112	112	0
EAU PLUVIALES (RDE)	710	710	0
LOUDAN (RDE)	35	50	15
SITES ET MILIEUX NATURELS	133	133	0
EPL	3	3	0
SYNDIACT MXTE MONTES DE LA MADELEINE	30	30	0
SMRBV	100	100	0
VOIRIE	0	3	3
SIEL		3	3
SERVICE INCENDIE (SDIS)	4235	4235	0
Total général	10 527	10 558	31

ANNEXE 5 (suite)**Evolutions des subventions de fonctionnement versées**

Subventions organismes, associations	BP 2016	BP 2017	Var°
Ressources humaines	4	4	0
AMICALE	4	4	0
Pôle Cohésion Sociale	2 046	2 067	21
COHESION SOCIALE (VILLE /PRECARITE / SANTÉ)	46	61	15
CISPD	55	55	0
ENFANCE JEUNESSE	418	424	6
PETITE ENFANCE	1 527	1 527	0
Pôle Culture	121	177	56
ACTION CULTURELLE	121	177	56
Pôle Développement	1 319	1 542	223
AMENAGEMENT NUMERIQUE	25	20	-5
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	198	201	3
MISSION LOCALE	177	177	0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - FORMATION	508	725	217
TOURISME	411	419	8
Pôle Divers	100	150	50
Fonds de concours communes	100	150	50
Pôle Environnement et sports	596	619	23
AGRICULTURE	33	31	-3
DEVELOPPEMENT DURABLE	73	73	0
SITES ET MILIEUX NATURELS	25	24	-1
SPORT	465	491	26
Total général	4 186	4 560	374

ANNEXE 6 :**Fonds de concours versés aux communes depuis 2014**

	Montant versé en 2014 (€)	Montant versé en 2015 (€)	Montant versé en 2016 (€)
Neutralité fiscale			
LENTIGNY	35 901	38 425	42 212
OUCHES	27 262	28 995	30 727
LA PACAUDIERE	21 694	23 339	24 983
POUILLY LES NONAINS	43 299	46 357	49 415
SAIL LES BAINS	7 574	7 896	8 217
SAINT ANDRE D'APCHON	35 931	38 785	41 639
SAINT HAON LE VIEUX	15 511	16 627	17 744
ST JEAN ST MAURICE*			21 622
SAINT LEGER SUR ROANNE	27 049	28 966	30 884
SAINT ROMAIN LA MOTTE	32 272	34 154	36 036
VILLEMONTAIS	20 334	21 684	23 034
VIVANS	8 859	9 145	9 452
Autres fonds de concours			
AMBIERLE	9 650	379	
MABLY	3 744		
OUCHES	3 666		
SAINT HAON LE CHATEL	3 807		
VILLEREST	17 910		
VILLEREST	822		
COUTOUVRE		267	
LE COTEAU		2 350	
POUILLY LES NONAINS		393	
ROANNE		10 372	273 607
ST GERMAIN LESPINASSE			96 832
SAINT BONNET DES QUARTS		21	
	315 286	308 154	706 404

* fonds de concours pas demandé

ANNEXE 7**Liste des 11 ratios**

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI, prévues par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. 10 ratios sont aussi prévus pour les groupements à fiscalité propre, les départements et les régions. Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant. Pour les communes et les groupements de communes, la population utilisée est la population totale ayant valeur légale en 2010. Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

		Référence nationale des CA (comptes de gestion 2015) ¹⁰	Roannais Agglomération (CA 2015)
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	334 €	599 €
Ratio 2	Produit des impositions directes/population (€/hab.)	335 €	282 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	406 €	700 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement /population (€/hab.)	83 €	54 €
Ratio 5	dette/population (€/hab.)	380 €	172 €
Ratio 6	DGF/population (€/hab.)	126 €	143 €
Ratio 7	Charge de personnel	35,20%	21,00%
Ratio 9	Marge d'autofinancement	90,60%	91,00%
Ratio 10	Taux d'équipement	20,40%	8,00%
Ratio 11	Taux d'endettement	93,60%	25,00%

- Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- Ratio 2 = produit des impositions directes / population
- Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- Ratio 4 = dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) –sauf 204 (subventions d'équipement versées) –, 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers).
- Ratio 5 = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement.
- Ratio 6 = DGF / population ; part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- Ratio 8 = coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = recettes fiscales / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le potentiel fiscal. Ce ratio n'est pas calculé pour les EPCI.
- Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées ; les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.
- Ratio 10 = dépenses d'équipement brut/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
- Ratio 11 = dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

¹⁰ Source : *Rapport de l'observatoire des finances locales ; les finances des collectivités locales en 2016* (publication du 12 juillet 2016)

ANNEXE 8

Avancement et actualisation du schéma de mutualisation de Roannais Agglomération

L'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux communautés d'agglomération d'élaborer un schéma de mutualisations des services. Le conseil communautaire ayant adopté ce schéma lors de la séance du 28 octobre 2015, il convient de présenter un état de son avancement chaque année au moment du rapport sur les orientations budgétaires. Il est également proposé au conseil d'actualiser ce schéma au regard de nouvelles actions de mutualisation mises en œuvre ou envisagées. Cette proposition a été validée par le COPIL des mutualisations lors des séances du 25 novembre et du 2 décembre 2016.

1. Un schéma mis en œuvre rapidement

1.1. De nombreuses actions abouties (2015-2016)

Les « trois piliers pour une mutualisation réussie » ont été mis en œuvre permettant la mise en place d'un Observatoire de l'emploi public local, dont le rapport 2015 est à présent publié. Les coûts de l'ensemble des mises à dispositions de services des communes ont été harmonisés et l'ensemble des mutualisations font maintenant l'objet d'un suivi accessible par tous les services concernés.

Les services supports sont de plus en plus mutualisés : retenons qu'après la mutualisation des systèmes d'informations, de l'autorisation du droit des sols, de la communication et de l'événementiel, du cabinet, de l'ingénierie voirie, il existe à présent un service commun de la Direction des Ressources Humaines ayant donné lieu au transfert de 17 agents de la Ville de Roanne à Roannais Agglomération au 1^{er} octobre 2016.

Les transferts de compétences prévus par la loi sont en cours de préparation et font l'objet d'études, notamment pilotées avec Roannaise de l'Eau pour la GEMAPI et l'eau. Le transfert de l'enseignement artistique a conduit également au transfert de 38 agents à Roannais Agglomération au 1^{er} septembre 2016.

En synthèse, sur les **23 actions prévues au schéma adopté fin 2015**, 13 d'entre elles sont déjà abouties et terminées (soit 57%), 7 sont lancées et se poursuivent actuellement (30%) et 3 actions restent à lancer (13%). **C'est un bilan extrêmement positif qui témoigne du volontarisme des élus du Roannais pour développer des mutualisation permettant de bien exercer leurs compétences et de bien organiser et partager leurs fonctions supports.**

1.2. Des effectifs mutualisés en progression

Des indicateurs simples à suivre pour mesurer le degré de mutualisation correspondent au nombre d'agents concernés par une mutualisation et au nombre d'équivalent temps plein correspondant. Presque 20 agents de plus ont rejoint un service commun entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016. A cette date, 70 agents de la communauté d'agglomération travaillent dans un service commun, c'est-à-dire qu'ils réalisent des missions au bénéfice également d'une ou plusieurs communes ou syndicats du territoire. Cela représente 62,35 ETP au lieu de 39,4 ETP 24 mois auparavant.

2. Une actualisation nécessaire du schéma

2.1. Une évaluation à relancer

Concrètement, quelles sont les missions assurées par les services à présent mutualisés ? A quel coût ? En rassemblant l'expertise, les moyens et les ressources humaines, quels sont les gains en termes d'efficacité ? Toutes ces questions méritent des réponses car la mutualisation est une démarche d'amélioration continue. Après s'être pleinement consacrés au pilotage des nombreuses actions décidées en 2015, les élus du COPIL ont exprimé le besoin d'évaluer chaque action et le schéma dans son ensemble au cours de l'année 2017, ce qui nécessite d'ajouter aux actions du schéma un nouveau « pilier pour une mutualisation réussie ».

2.2. De nouvelles actions de mutualisation

L'observatoire de l'emploi public local est devenu un outil pour les élus du territoire pour suivre l'évolution des effectifs et les enjeux en matière de ressources humaines. Après la publication du rapport consacré à l'année 2015, il convient de conduire l'étude sur l'année 2016.

La direction des systèmes d'information est organisée sous forme de service commun depuis 2009, ce dispositif est renouvelé pour un an afin de définir un nouveau modèle économique pour ses adhérents.

Dans un tout autre domaine, celui de l'enseignement artistique, le conservatoire de musique et de danse devra remettre à plat l'organisation de ses mutualisations avec les acteurs (associations, crèches, écoles) du ressort territorial de Roannais Agglomération. Il conviendra également de redéfinir cette coopération en dehors de son périmètre afin de rendre la mutualisation des professeurs plus lisible et efficiente.

Enfin, depuis l'adoption du schéma, un certain nombre de communes ont exprimé des besoins concernant la gestion de la paie, de la carrière, l'appui juridique ou encore le groupement de commande. Ces demandes doivent être quantifiées afin de savoir si une ressource suffisante peut être dégagée en réponse. En effet, il faudra un volume d'activité suffisant et il sera nécessaire d'étudier les modalités de financement de ces nouveaux services. Bien que la communauté d'agglomération assure une part de solidarité pour financer certaines mutualisations, un modèle économiquement viable pour les communes et la communauté est à imaginer avec le développement d'un catalogue de prestations de services.

ANNEXE 9

Rapport sur le développement durable

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

DEMARCHE PCAET D'AMBICTION TEPOS

Loi Transition Énergétique

PCEAT tous les 6 ans
Bilan des émissions de GES tous les 3 ans

Après un premier Plan Climat Energie Territorial sur la période 2009-2014, Roannais Agglomération a adopté son second Plan Climat avec un volet Air, valant PCEAT au titre de la loi transition énergétique pour la croissance verte, en février 2016. Territoire TEPOS, Roannais Agglomération a élaboré un programme de 28 actions avec des objectifs ambitieux à 2050 :

- D'un **taux de couverture de la consommation par 50 %** d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, et 25 % à l'horizon 2030
 - o Réduire la consommation énergétique de 30% à 2050
 - o Augmenter la production d'énergies renouvelables de 60%
- **D'une réduction de 50% des émissions de GES** à l'horizon 2050

Les orientations du programme d'actions se déclinent de la manière suivante :

- Améliorer la performance énergétique et développer les énergies renouvelables en interne
- Optimiser les déplacements des agents et des usagers
- Intégrer les dimensions air énergie climat dans l'aménagement des territoires
- Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air et en luttant contre la précarité énergétique
- Placer la rénovation énergétique du parc bâti au cœur de la stratégie énergétique et lutter contre la précarité énergétique
- Réaliser des économies d'énergie, développer les énergies renouvelables, maîtriser les consommations énergétiques et favoriser la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les différents secteurs économiques

Roannais Agglomération a été reconnu TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en 2015 par l'Etat et bénéficie d'une enveloppe de 500 000 € pour la mise en œuvre d'actions. En 2016, elle bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de **1,5M€ pour la mise en œuvre de 11 nouvelles actions** :

- Action 1 : Aide au financement de la **rénovation énergétique du parc social** (opération OPHEOR sur le Fuyant à Roanne)
- Action 2 : Développement de projet **éolien**
- Action 3 : Développement de projet **photovoltaïque au sol**
- Action 4 : Appel à projets **éco-investissement en entreprises**
- Action 5 : Acquisition de **50 voitures électriques**
- Action 6 : Changement de **l'éclairage en LED au technopole**
- Action 7 : **Changement des ouvrants** au siège de Roannais Agglo
- Action 8 : Acquisition de **vélos électriques**

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

- Action 9 : **Muséographie** pour la maison de la gravière aux oiseaux
- Action 10 : Mise en place de **ruchers** dans les exploitations agricoles
- Action 11 : Installation d'une **station de charge lente GNV** pour les camions bennes ordures ménagères

LES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de son PCEAT et de sa démarche TEPOS, Roannais Agglomération a étudié le potentiel de développement des différentes énergies renouvelables en approfondissant dans un premier temps le grand éolien et le photovoltaïque.

Eolien : Après l'élaboration d'un atlas éolien indiquant un potentiel sur 14 communes de l'agglomération, une concertation étroite avec les communes, l'accord de 13 d'entre elles pour lancer les études, Roannais Agglomération a décidé de s'engager dans un projet de 5 à 10 éoliennes sur 2 à 3 zones à l'horizon 2020. L'agglomération a délibéré favorablement pour un **portage des études de développement à travers une SEM** (Société d'Economie Mixte) avec 80% des parts pour l'agglomération et 20% pour un fond d'investissement régional public-privé OSER. Un budget de 1M€ a été créé en 2016.

Photovoltaïque : Une démarche similaire est étudiée pour le développement d'une **centrale photovoltaïque au sol**. Plusieurs terrains ont été repérés pour le développement du photovoltaïque et en concertation avec les communes, un site sur Roanne a été retenu pour lancer des études de développement.

Chiffres clés

1,2M€ d'études
5 à 10
éoliennes
Jusqu'à **25MW**

Chiffres clés

100K€ d'études
5 ha de
panneaux

>> PERSPECTIVES 2017

Eolien : Lancement de l'étude de vent et pose du mat de mesure, lancement des études d'impacts.
Constitution de la SEM.

Photovoltaïque : Lancement des études de développement.

L'HABITAT

Après un premier PLH (Programme Local de l'Habitat), Roannais Agglomération a adopté en mai son second PLH pour la période 2016-2021 avec des orientations fortes sur la rénovation énergétique des logements en lien avec les objectifs TEPOS. Dans ce cadre, un accompagnement poussé des ménages et plusieurs dispositifs d'aide ont été mis en place en début d'année.

La Plateforme de rénovation énergétique du parc privé – Rénov'Action42

Chiffres clés

1000 ménages renseignés
54 ménages accompagnés
5 professionnels engagés
et **11** en cours
d'engagement

Lauréat en 2015 d'un appel à Manifestation d'intérêt pour un accompagnement technique et financier à la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique du parc privé, Roannais Agglomération et ses partenaires (Département de la Loire et intercommunalités de la Loire) ont créé Rénov'Action 42 qui :



- Propose une offre de service fiable, impartiale et de qualité intégrant du conseil et de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage tout au long de leurs projets
- Recense et fait monter en qualité les professionnels du bâtiment
- Accompagne la structuration de l'offre bancaire

Les dispositifs d'aides

Afin de booster la rénovation sur son territoire, l'agglomération a mis en place plusieurs dispositifs d'aides :

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Chiffres clés

- **Rénov ta Baraque** : les propriétaires occupants de maisons individuelles avec un projet de rénovation énergétique performant peuvent bénéficier d'une aide de 3 000 à 8 000 euros selon les postes de travaux

54 ménages aidés

Chiffres clés

3 copropriétés

30 logements

215 500Kwh économisés

- **Rénov ta Copro** : les copropriétés peuvent, via un appel à projet, bénéficier jusqu'à 40% de subvention sur leurs travaux de rénovation énergétique
- **Rénov tes Locs** : afin de lutter contre la vacance et l'insalubrité les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de 10 000 € par logement

- **Rénovation des logements communaux** : les communes peuvent bénéficier de 80% de subvention pour les travaux éligibles (rénovation énergétique et accessibilité) dans la limite de 50% de l'ensemble des travaux.

>> PERSPECTIVES 2017

Poursuite de l'accompagnement des ménages via Rénov'Actions42 et des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements.

Objectifs 2017 : 117 ménages accompagnés

LES DEPLACEMENTS

La mobilité électrique

Chiffres clés

Roannais Agglomération a délibéré, en juin 2016, pour l'implantation de 30 bornes de recharge sur son territoire. En partenariat avec le SIEL qui porte l'ingénierie, Roannais Agglomération prend en charge à 50% l'investissement avec l'ADEME (via le SIEL) et 50% des coûts de fonctionnement avec le SIEL. Pour l'utilisateur, la recharge sera gratuite jusqu'en 2020.

30 bornes de recharge
Sur 2 ans.
390 000 € investit

Les bornes de recharge dite « accélérées » permettent une recharge complète en 2h environ (selon le type de véhicule). La recharge complète est principalement réalisée la nuit au domicile. Les bornes de recharge publiques permettent un rechargement d'appoint. Le schéma d'implantation a donc défini les zones suivantes pour l'implantation des bornes : zones commerciales, centralités urbaines, zones touristiques, zones d'activités, grands équipements.

En septembre, Roannais Agglomération et le SIEL ont participé au salon de l'automobile pour promouvoir la mobilité électrique et communiquer sur l'implantation des bornes.

En 2016, Roannais Agglomération a implanté 8 bornes sur les 30 prévues sur 2 années.

>> PERSPECTIVES 2017

Implantation de 22 nouvelles bornes et participation au salon de l'automobile pour promouvoir la mobilité électrique et communiquer sur l'utilisation des bornes de recharge publique

LE PATRIMOINE BATI DE ROANNAIS AGGLOMERATION**>> MPPE**

Roannais Agglomération est engagé dans un **MPPE** (Marché Public de Performance Energétique) dont l'objectif contractuel est la réduction des consommations de 34.5% de la consommation globale, électricité et gaz, pour les 3 bâtiments suivants :

- Immeuble Helvétique
- Technopole
- NumériParc

Sur l'année 2016, les résultats sont les suivants :

	Cible	Année 2016 (janvier à octobre)
Helvétique	-44%	-50%
Technopole	-39%	-29%
Numériparc	-31,5%	-34%
Global MPPE	-34,5%	-36%
Réduction Impact carbone	111 tonnes de CO2 évités	

>> Photovoltaïque en toiture

Roannais Agglomération a conventionné en 2016 avec le SIEL pour le développement de 6 toitures photovoltaïques d'une puissance chacune de 9kwc sur les bâtiments suivants : Crèche Pavy, Ferme des Essarts, Déchèterie de la Villette, Déchèterie de la Pacaudière, Chalet pédagogique des Grands Murcins, Bâtiment d'accueil du train touristique.

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

DECHETS**Démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage**

Roannais Agglomération labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015, a engagé la démarche en 2016 avec un diagnostic de territoire et la concertation des acteurs pour l'élaboration d'un programme d'actions et d'objectifs.

55% de taux de recyclage en 2020
-10% de DMA en 2020
-50% de déchets mis en décharge en 2025

Le diagnostic montre les effets très positifs du PLP (Programme Local de Prévention des déchets) sur la période 2009-2014 avec une réduction de 10,4% des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) contre un objectif de -7%. Cependant, depuis l'arrêt du PLP, il est constaté une hausse des incivilités et une baisse des comportements exemplaires. Il en ressort donc la nécessité de poursuivre un travail important car Roannais Agglomération, n'est, en 2015, qu'à 43% de taux de recyclage, +4,4% de DMA et -5% de déchets mis en décharge.

Une caractérisation menée par le SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) montre une production de déchets à 240kg/hab/an sur le territoire de Roannais Agglomération contre 204kg/hab/an en moyenne sur le territoire du SEEDR. Cette étude montre également que 50% des ordures ménagères collectées sont évitables.

Enfin, dans le cadre de la concertation menée par Roannais Agglomération, 40 actions ont été proposées et sont en cours de priorisation et hiérarchisation.

Chiffres clés

240 kg/hab/an de déchets ménagers.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

Gaspillage alimentaire

Roannais Agglomération a poursuivi son accompagnement des établissements scolaires d'enseignement secondaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Les actions de l'agglomération en 2016 :

- Poursuite de la sensibilisation au **Collège de Renaison** : pesées et enquêtes auprès des scolaires, propositions d'actions mise en œuvre par le collège ;
- Poursuite de la sensibilisation à la **Cité Scolaire Albert Thomas** : diagnostic global dans un objectif de labellisation national développement durable, formation du personnel au compostage, installation du site de compostage ;
- Poursuite de la sensibilisation au **CFA** : sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire et au tri dans le cadre également de leur future profession ;
- Démarrage de la sensibilisation au **Lycée Etienne Legrand** : installation d'un site de compostage, formation au compostage, sensibilisation des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri ;
- Démarrage de la sensibilisation au **Lycée Jean Puy** : campagne de communication, installation d'un site de compostage, conseils ;
- Démarrage de l'accompagnement de la **commune de Riorges** pour sa cuisine centrale et ses 4 écoles.

>> PERSPECTIVES 2017

Finalisation du programme ZDZG et mise en œuvre.

ENVIRONNEMENT ET MILIEUX NATURELS

>> Programme Bords de Loire

Roannais Agglomération est engagé dans un programme de protection et de valorisation du Fleuve Loire depuis 2004. L'année 2016 a permis de finaliser le 3^{ème} programme Bords de Loire 2016-2021, en partenariat avec Charlieu-Belmont Communauté, et qui a été adopté en mai 2016. Les premières actions ont pu donc être déployées.

Financé à 34% par Roannais Agglomération, le programme représente un budget de 2,8M€ et se décompose en 7 catégories d'actions dont plusieurs ont démarrées cette année :

Chiffres clés

2,8M€ de budget
sur 5 ans
39 actions

1. Actions environnementales :

- a. Programme agro environnemental

Action 2016 : Réalisation d'une étude sur les pressions environnementales d'origine agricole

- b. Réhabilitation et gestion des milieux

Action 2016 : Fauche de la roselière de la Gravière aux oiseaux

Action 2016 : Mise en place de fauche tardive

- c. Lutte contre les invasives

Action 2016 : Arrachage de Jussie et fauche de Renouée du Japon

- d. Acquisition foncière

2. Groupe actions tourisme vert

- a. Accueil du public

3. Groupe des actions de communication et de coordination

- a. Communication et sensibilisation
- b. Animation et évaluation du programme

>> PAEC (Programme Agro-Environnemental et Climatique)

Roannais Agglomération coordonne le PAEC qui est un programme multipartenarial (Roannais Agglomération, Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, Charlieu Belmont Communauté, SYMISOA, Syndicat des eaux du Gantet, Syndicat mixte du Bonson, Roannais Pays de Rhône Alpes, Chambre d'agriculture).

L'objectif principal est de concilier la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité avec les enjeux agricoles. Il s'agit d'encourager les pratiques agricoles permettant de répondre aux enjeux roannais de la préservation de la qualité de l'eau de la biodiversité et des paysages.

Roannais Agglomération coordonne le projet à l'échelle du PAEC et anime le projet sur le site Natura 2000 des gorges de la Loire Aval. **Engagé dans la démarche en 2016, Roannais Agglomération est entrée dans sa première année d'animation.**

Le projet se déroule en 4 étapes :

- Etape 1 : Inscription des agriculteurs dans le projet
- Etape 2 : formation de 2 jours des agriculteurs aux enjeux environnementaux
- Etape 3 : diagnostic individuel d'exploitation pour identifier les enjeux à l'échelle de l'exploitation et évaluer la faisabilité économique du projet
- Etape 4 : Contractualisation avec MAEC (Mesure Agro Environnementale et Climatique) sur 5 ans

Chiffres clés

84 agriculteurs inscrits dans la démarche
38 diagnostics individuels d'exploitation
12 MAEC signés

En parallèle d'autres actions complémentaires sont menées pour les accompagner dans la démarche : formation, conseil, aide à l'investissement, accompagnement après signature des MAEC.

>> Natura 2000

Roannais Agglomération anime, depuis 2014, le site Natura 2000 des gorges de la Loire aval qui représente 7 384 ha englobant la retenue de Villerest et les versants boisés et agricoles attenants ainsi que 14 communes pour 4 intercommunalités.

Le site est classé Natura 2000 car il abrite 13 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseau : rapaces, oiseaux des espaces agricoles et des landes, oiseaux forestiers ainsi que 21 espèces migratrices.

L'année 2016 a été consacrée à l'animation du PAEC sur ce secteur, à **l'accompagnement des porteurs de projets concernés par la réglementation relative à Natura 2000 (évaluation d'incidence Natura 2000), au suivi des rapaces diurnes présents sur le site, à la sensibilisation des services ADS (Administration des Droits des Sols), ainsi qu'à la vérification de la cohérence des politiques publiques (SCOT et PLU).**

>> Trame verte et bleue

L'étude trame verte et bleu constitue l'étude préalable à la signature d'un contrat vert et bleu qui est le nouvel outil de financement des actions favorables à la biodiversité de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

L'élaboration de la trame verte et bleu permet d'identifier les enjeux et proposer un programme d'actions en faveur de la biodiversité. Ce projet est réalisé à l'échelle de Roannais Agglomération, du Pays d'Urfé et de Charlieu Belmont Communauté dont Roannais Agglomération est l'animateur.

L'année 2016 a permis de réaliser le diagnostic du territoire qui a validé les corridors écologiques, définie 6 secteurs prioritaires d'intervention et priorisé des enjeux. De plus, le second semestre a permis d'entrer dans la phase d'élaboration du contrat vert et bleu avec les différents partenaires et maîtres d'ouvrage (EPCI, syndicats de rivières et associations de protection de l'environnement).

>> Sensibilisation à l'environnement

- **Grands Murcins :**

20 animations avec environ 120 participants (hors inauguration et Trophées ligériens hivernale de course d'orientation) et environ 300 personnes pour l'inauguration.

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 16 décembre 2016

Version du 1^{er} décembre 2016

- GAO :

640 enfants sensibilisés sur le site (scolaires et centres de loisirs).

350 personnes lors de la fête de la Gravière aux oiseaux.

16 animations pour **151 participants**.

>> PERSPECTIVES 2017

Développer un programme d'animation auprès du jeune public (scolaires, centre de loisirs,...) et des structures liées au handicap sur les sites des Grands Murcins et de la Gravière aux oiseaux.

AGRICULTURE

>> PAEN

Le PAEN (Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains) est un outil de protection associé à un programme d'actions. Le périmètre du PAEN (10 000 hectares) a été validé en mars 2016 avec les grandes orientations du programme d'actions :

- L'amélioration des conditions d'exploitations
- La préservation et le renforcement de l'économie agricole
- Le développement de la relation rural urbain
- La préservation des espaces naturels et des paysages

Plusieurs actions ont été menées en 2016 :

- Travail sur la transmission reprises (visites,...)
- Restructurations parcellaires (réunions de secteurs,...)
- Règlementation de boisements (5 communes en cours)
- Economie d'énergie (banc d'essais tracteurs,...)
- Déplacements agricoles (état des lieux par communes ou groupement de communes)
- Communication (lettre d'info,...)

>> PERSPECTIVES 2017

Montée en puissance des actions de communication et travail sur les friches

>> Soutien de l'élevage charolais local

Roannais Agglomération a initié une expérimentation autour du soutien de l'élevage local dont les objectifs sont :

- La valorisation de l'élevage charolais roannais
- Une plus juste rémunération des éleveurs
- La valorisation en circuit court
- La mise en place d'une filière par une concertation de tous les maillons de la chaîne

Cette expérimentation s'est traduite à travers un produit le « **steack haché surgelés 100% charolais du Roannais** ».

15 exploitants, 4 petites et moyennes surfaces et 1 prestataire de restauration collective sont concernés par cette expérimentation qui a permis sur 2016 la commercialisation de 5 000 kg de steaks hachés.

>> PERSPECTIVES 2017

Soutien à la mise en place d'une vraie filière et une ouverture à d'autres partenaires (éleveurs, abattoirs, supermarchés, restauration collective,...)

>> Ferme des millets

Suite à l'acquisition de la ferme des Millets et son aménagement, l'association Etamine (qui regroupe l'Ardab, Vivre bio en Roannais, le Lycée Chervé, Roannais Agglomération, l'ADDEAR et la commune de Ouches) a été créée en 2016. Sa vocation est de gérer l'espace test agricole sur le Roannais dont la Ferme des Millets qui est le lieu test initial.

La ferme des Millets a accueilli en 2016, 4 porteurs de projets en agriculture biologique (2 maraichers et 2 éleveuses en bovin lait)

L'objectif est de développer les productions maraichères locales et biologiques pour satisfaire la demande (des particuliers et de la restauration collective) et favoriser l'installation de jeunes sur des activités agricoles peu représentées dans le Roannais avec de la vente en circuit court (sans intermédiaire).

>> PERSPECTIVES 2017

Accompagner les jeunes à l'identification de foncier pour permettre leur installation sur le Roannais. Identifier d'autres candidats à l'installation.

3. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

PRODUCTIONS

>> Ecologie Industrielle et Territoriale

Roannais Agglomération est engagé depuis plusieurs années dans l'association Roanne Territoire qui regroupe la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), ADEL42 (Agence de Développement Economique de la Loire), Roannais Pays de Rhône-Alpes et Roannais Agglomération. Roanne Territoire soutient plusieurs filières en lien avec l'économie circulaire :

- Bois
- Numérique
- Déconstruction
- Viande
- Ecologie industrielle et territoriale

Concernant l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale), Roanne Territoire a renouvelé la **convention avec Macéo**, en 2016, pour un accompagnement sur ce volet et notamment dans le cadre de ZDZG.

Pour le compte de Roanne Territoire, la CCI anime 3 à 4 fois par an le **club EIT** qui réunit les plus gros industriels du Roannais et qui a pour vocation l'échange d'expériences entre les acteurs et les entreprises. Les sujets traités en 2016 sont : l'eau, l'éco-conception et les déchets. Dans la même dynamique, le **club maintenance** a été créé à la demande des entreprises.

Roannais Agglomération en partenariat avec la CCI et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat intervient auprès des entreprises dans le cadre du programme EDEL (Energie Durable dans le

Entreprises de la Loire). Une dizaine d'entreprises du territoire a bénéficié de visites énergies et d'un accompagnement à la mise en œuvre de leurs projets.

CONSOMMATION RESPONSABLE

>> Packs éco-énergie

Roannais Agglomération en partenariat avec le SIEL, Engie Cofely et EDF a distribué 2 500 packs éco-énergie au salon de l'automobile, en septembre 2016, afin de sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie ainsi qu'à la fin des sacs plastique à usage unique en sortie de caisse.

>> Sacs biosourcés biodégradables

Roannais Agglomération a distribué 80 000 sacs biosourcés biodégradables aux commerçants non sédentaires et primeurs concernés par la réglementation qui s'applique au 1^{er} janvier 2017 pour la suppression des sacs plastique à usage unique concernant l'alimentaire.

Les commerçants concernés ont également pu visiter les locaux de C3R et participer à des groupes de réflexions pour une meilleure gestion de leurs déchets.

>> Kits Réduc'eau

Roannais Agglomération a distribué 5 700 kits Réduc'Eau comprenant 2 mousseurs et un pommeau de douche, aux ménages de l'agglomération. Globalement ces kits permettront de diminuer de 136 872m3 la consommation en eau.

4. Epanouissement de tous les êtres humains et cohésion sociale

>> Grands Murcins

En 2016, Roannais Agglomération a créé un cheminement PMR (Personne à Mobilité Réduite) et notamment une boucle de découverte au sein de l'arboretum. Il a été inauguré le 10 juillet 2016. Un parcours de course d'orientation installé en 2014 a été décliné pour les PMR en 2016.

>> Contrat local de santé

Contrat local de santé a comme objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il identifie les territoires les plus vulnérables pour apporter des réponses et améliorer les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent l'état de santé des populations.

Le contrat local de santé a été signé en 2016 pour la période 2016-2020, entre Roannais Agglomération, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire), la Caisse d'assurance maladie de la Loire et la MSA (Mutuelle Sociale des Agriculteurs).

Les 4 orientations retenues sont :

- Les modes et hygiène de vie

En 2016 : mises en place d'activité physique et sensibilisation à l'alimentation à destination de public fragile en particulier les seniors

En 2016 : accompagnement de la restauration collective et des épiceries sociales sur l'équilibre alimentaire

- Accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention

En 2016 : accompagnement de structures sociales avec la CPAM

- Prévention, lien social et lutte contre l'isolement
- Santé mentale

En 2016 : Poursuite de l'animation du conseil local de santé mentale

Chiffres clés

19 activités hebdomadaires pour les seniors

300 participants aux activités seniors

5 établissements accompagnés sur l'équilibre alimentaire

>> PERSPECTIVES 2017

Actions de prévention et de prise en charge des enfants en surpoids.

>> Insertion professionnelle

Roannais Agglomération est investi dans le développement de l'économie sociale et solidaire et notamment l'insertion professionnelle dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

Annuellement, l'agglomération prend en charge 4 à 5 ETP (Equivalent Temps Plein) à travers **SESAME, structure d'insertion**.

De plus, dans le cadre de la collecte des encombrants en porte à porte des particuliers, Roannais Agglomération a renouvelé son marché avec **C3R** qui emploie principalement des personnes en insertion.

>> Chantier éducatif

Roannais Agglomération mène depuis une dizaine d'années des chantiers éducatifs en collaboration avec le Département de la Loire essentiellement sur du balisage d'itinéraires de randonnées. En 2016, 675 heures de chantier étaient prévues à cet effet. L'agglomération a donc accueillie 4 jeunes directement encadrés par les services pour 300 heures. Les 375 autres heures sont effectuées par des jeunes suivis et encadrés par l'ANEF (Association National d'Entraide Féminine).